

FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

RAPPORT STATISTIQUE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE 2004

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le secteur privé

La banque de données du Fonds des accidents du travail contient depuis 1995 les données des accidents du travail réglés dans le cadre de la loi du 10 avril 1971. Elle est alimentée par les assureurs qui lui communiquent les principales informations figurant dans la déclaration d'accident ainsi que des éléments relatifs aux coûts occasionnés par la réparation des accidents.

Parmi ces informations relatives aux accidents, aux victimes, aux entreprises et à la réparation de l'accident figurent notamment les données suivantes :

- L'activité économique de l'entreprise
- La catégorie professionnelle de la victime
- L'agent matériel
- La forme de l'accident
- La nature des lésions
- Le siège des lésions
- La durée prévue de l'incapacité temporaire
- Le taux prévu de l'incapacité permanente

Ce rapport présente les informations statistiques des accidents du travail survenus en 2004. Il concerne la quasi-totalité des accidents de 2004. Seules les données des accidents déclarés tardivement et qui étaient inconnues de la banque de données au 31 juillet 2005 n'y figurent pas.

Une distinction sera établie entre les accidents survenus sur le lieu du travail et les accidents sur le chemin du travail. Dans le chapitre consacré aux accidents du travail, outre la présentation de tableaux généraux, le lecteur trouvera des informations sur les secteurs d'activités économiques les plus fréquemment touchés et les principales caractéristiques des accidents qui y surviennent. Il trouvera également un tableau de synthèse reprenant, pour chaque secteur d'activités (Nace 2), les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Le chapitre consacré aux accidents du travail du secteur privé est clôturé par un tableau reprenant les statistiques des accidents du travail et de chemin du travail depuis 1985.

Le secteur public

Depuis 2000, la banque de données du Fonds des accidents du travail a reçu pour mission d'enregistrer également les données des accidents réglés dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967. La réalisation de cette base de données se fait par étapes. Les statistiques publiées dans ce rapport concernent les accidents communiqués à la banque de données par les administrations publiques via leurs assureurs ainsi que les données déclarées directement à la banque de données par certaines autres administrations. Ces statistiques concernent quelque 62% des travailleurs du secteur public

Un glossaire contenant les termes techniques utilisés figure à la fin de ce rapport.

PREMIÈRE PARTIE
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE 2004
SECTEUR PRIVÉ

1 Introduction

L'employeur a pour obligation de déclarer à son assureur tous les accidents du travail sans restriction. C'est à l'assureur qu'il revient de décider de la prise en charge ou non de l'accident après avoir examiné s'il relevait de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail. Dans l'attente de plus amples informations, l'assureur peut être amené dans un premier temps, à mettre l'accident en doute avant de prendre une décision définitive.

La présente étude concerne les accidents du travail déclarés, à l'exclusion des cas refusés qui figureront cependant, à titre d'information, dans les tableaux 1, 2, 43 et 45. Les accidents douteux sont quant à eux assimilés aux accidents acceptés.

En ce qui concerne les conséquences de l'accident sur la capacité de travail de la victime (incapacité temporaire et permanente), il faut garder à l'esprit que les données sont prises en compte dans la situation qui était la leur au 31 décembre 2004.

- ❑ Le premier chapitre donne une **vue d'ensemble des accidents déclarés** et des **accidents acceptés**, leur évolution de 2002 à 2004 et leur distribution en fonction de la catégorie professionnelle des victimes.
- ❑ Dans un second chapitre, les **accidents survenus sur le lieu du travail et acceptés** par l'assureur sont analysés en fonction de différentes variables, telles que le genre de l'accidenté, sa catégorie professionnelle, son âge, les conséquences de l'accident quant à son incapacité temporaire et permanente.

Les caractéristiques propres à l'accident (forme de l'accident, agent matériel, etc.) sont décrites ainsi que le type de lésions encourues par la victime.

Ce chapitre traite aussi des accidents du travail sous l'angle des secteurs d'activité pour lesquels sont calculés les taux de fréquence et de gravité.

A la fin du chapitre, se trouvent des données ordonnancées concernant les secteurs d'activités les plus fréquemment touchés et les caractéristiques les plus fréquentes des accidents.

- ❑ Le troisième chapitre traite des **accidents sur le chemin du travail**.

2 Evolution du nombre d'accidents du travail et de chemin du travail depuis 2002

2.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DÉCLARÉS ET LEURS CONSÉQUENCES

Tableau 1a : Répartition en fréquence absolue des accidents déclarés du travail et sur le chemin du travail, de leurs conséquences de 2002 à 2004 et variation en % entre 2003 et 2004.

GENERAL				
Suite de l'accident	2002	2003	2004	Variation en % par rapport à 2003
Cas sans suite	83 735	79 840	78 957	-1.1
Incapacité temporaire	107 075	95 402	92 168	-3.4
Incapacité permanente	13 856	14 841	13 760	-7.3
Mortels	213	164	195	+18,9
Cas refusés	15162	13702	13 781	+0.6
Cas déclarés	220 041	203 949	198 861	-2.5

De ce tableau ressortent plusieurs informations, d'une part la poursuite de la baisse globale du nombre d'accidents déclarés et la diminution du nombre des accidents quelle que soit la conséquence de l'accident à l'exception des accidents mortels. L'importance de l'augmentation des cas mortels est à mettre en relation d'une part avec la nette diminution qui a été observée en 2003 et d'autre part avec la catastrophe de Ghislenghien qui à elle seule a entraîné 14 décès de travailleurs du secteur privé.

Tableau 1b : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents déclarés du travail de 2002 à 2004 et variation en % entre 2003 et 2004.

Suite de l'accident	ACCIDENTS DU TRAVAIL			
	2002	2003	2004	Variation en % par rapport à 2003
Cas sans suite	76 036	72 301	71 040	-1,7
Incapacité temporaire	96 385	85 823	82 559	-3,8
Incapacité permanente	11 710	12 629	11 751	-7,0
Mortels	121	100	122	+22,0
Cas refusés	13 277	11 983	12 019	+0,3
Cas déclarés	197 529	182 836	177 491	-2,9

Le tableau 1b confirme la diminution de tous les chiffres à l'exception des cas mortels et du nombre de cas d'accidents déclarés mais dont l'organisme assureur a refusé la reconnaissance au titre d'accident du travail ou sur le chemin du travail.

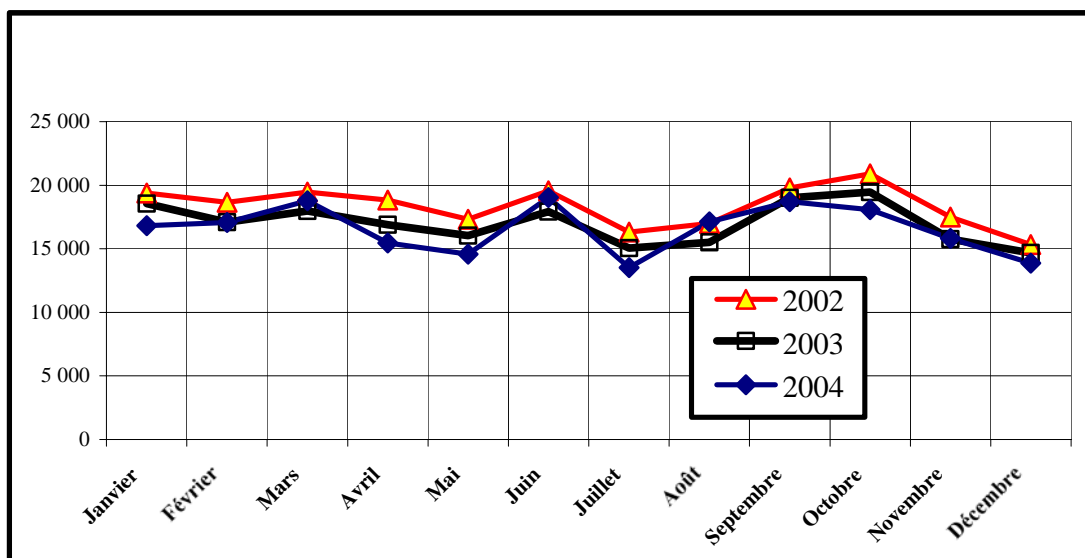
Tableau 1c : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents déclarés sur le chemin du travail de 2002 à 2004 et variation en % entre 2003 et 2004.

Suite de l'accident	ACCIDENTS CHEMIN DU TRAVAIL			
	2002	2003	2004	Variation en % par rapport à 2003
Cas sans suite	7 699	7 539	7 917	+5,0
Incapacité temporaire	10 690	9 579	9 609	+0,3
Incapacité permanente	2 146	2 212	2 009	-9,2
Mortels	92	64	73	+14,1
Cas refusés	1 885	1 719	1 762	+2,5
Cas déclarés	22 512	21 113	21 370	+1,2

Ce tableau montre une recrudescence des accidents sur le chemin du travail en 2004 par rapport à l'année précédente, sauf pour ce qui est des accidents ayant entraîné une incapacité permanente. On peut en conclure que si 2004 a connu plus de déclarations d'accidents sur le chemin du travail, ceux-ci ont en général entraîné moins souvent qu'auparavant une incapacité permanente.

On observe en 2004 une augmentation du nombre des accidents mortels après 3 années où la tendance a été à la baisse. En faisant abstraction de la catastrophe de Ghislenghien, on note également la même tendance pour les accidents mortels survenus sur le lieu du travail.

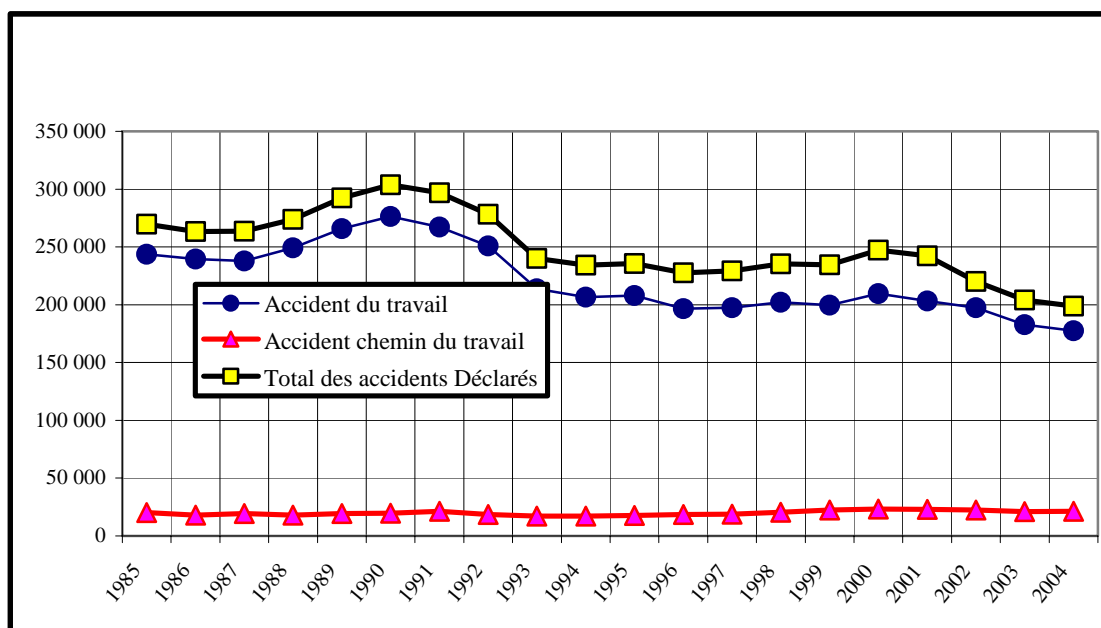
Graphique 1 : Distribution mensuelle du nombre des accidents déclarés



Ce graphique reprend la distribution des accidents déclarés au fil des mois des années 2002, 2003 et 2004. La distribution mensuelle est relativement semblable d'une année à l'autre. La baisse du nombre des accidents observée pour l'ensemble de l'année 2004 se manifeste pendant pratiquement tous les mois.

Afin de mettre l'évolution actuelle en perspective, le graphique 2 reprend depuis 1985 le nombre annuel global des accidents déclarés et les nombres respectifs des accidents du travail et des accidents de chemin du travail. Il apparaît, à l'échelle observée, qu'après une période relativement stable entre 1994 et 2000, la diminution du nombre d'accidents déclarés entamée en 2001 s'est poursuivie en 2004.

Graphique 2 : Evolution du nombre des accidents de 1985 à 2004



Ce graphique confirme la diminution globale du nombre d'accidents du travail. Mais, il montre aussi que cette diminution est liée en réalité à la diminution des accidents sur les lieux du travail car, le nombre d'accidents sur le chemin du travail ne décroît pas bien au contraire, il augmente depuis une dizaine d'années et leur part dans le total des accidents va donc croissant.

2.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS, POUR 100 ACCIDENTS DÉCLARÉS

Tableau 2 : Evolution de la répartition en fréquence relative des conséquences des accidents du travail et sur le chemin du travail déclarés (2002 - 2004).

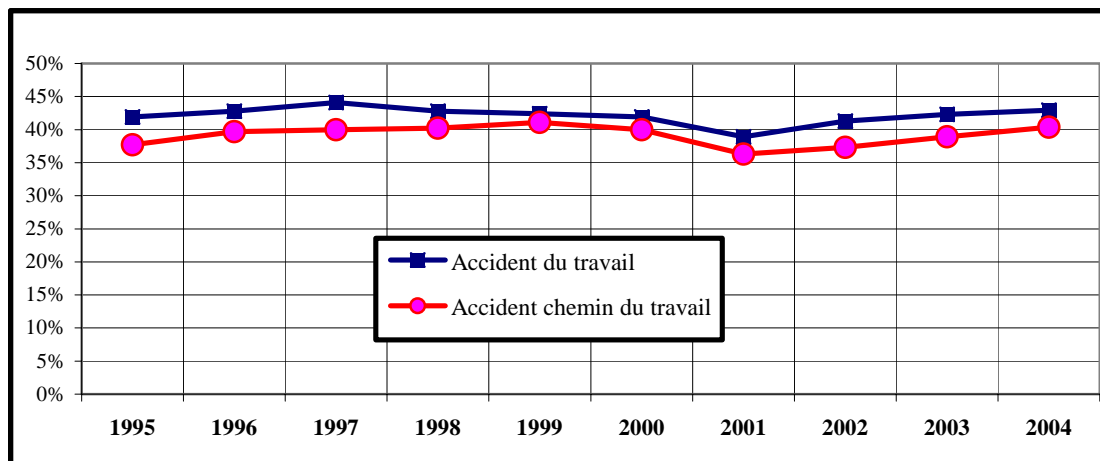
Suite de l'accident	2002	2003	2004
Cas sans suite	38,0	39,1	39,7
Incapacité temporaire	48,7	46,8	46,3
Incapacité permanente	6,3	7,3	6,9
Mortels	0,1	0,1	0,1
Cas refusés	6,9	6,7	6,9
Cas déclarés	100	100	100

La part relative des accidents refusés présente toujours une tendance à la hausse. Ceci est particulièrement net quand on l'observe sur les 10 dernières années. Si les accidents refusés représentaient environ 4 % des accidents déclarés en 1994 et 95, leur nombre a oscillé entre 5 et 6 % entre 1996 et 2000 et constituent depuis 2001 un peu moins de 7 % du nombre total des accidents déclarés.

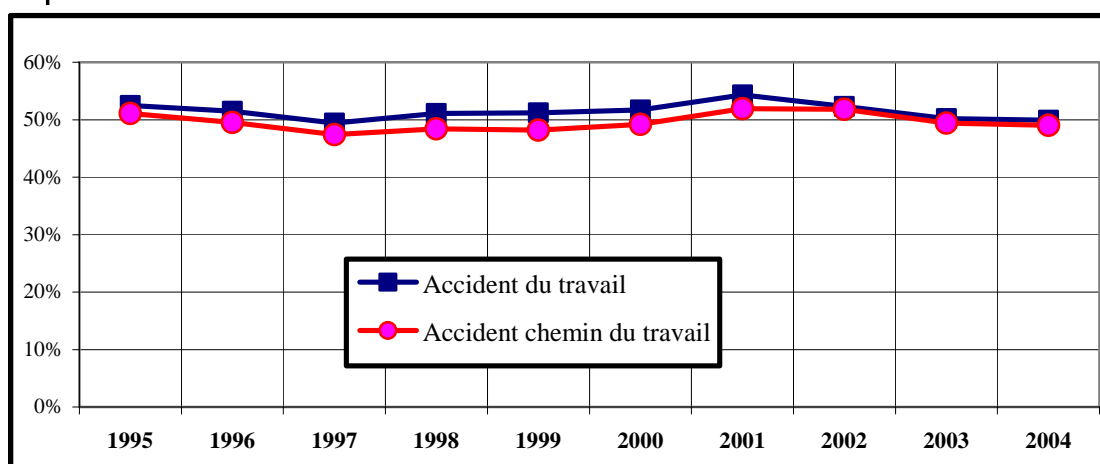
La comparaison d'une année à l'autre de l'importance relative des différentes catégories de suite de l'accident (cas sans suite, incapacité temporaire, incapacité permanente, décès) ne permet pas de tirer de conclusions indiscutables quant à

l'amélioration ou la détérioration des conditions de travail. Cette évolution depuis 1995 est illustrée dans les graphiques 3, 4 et 5.

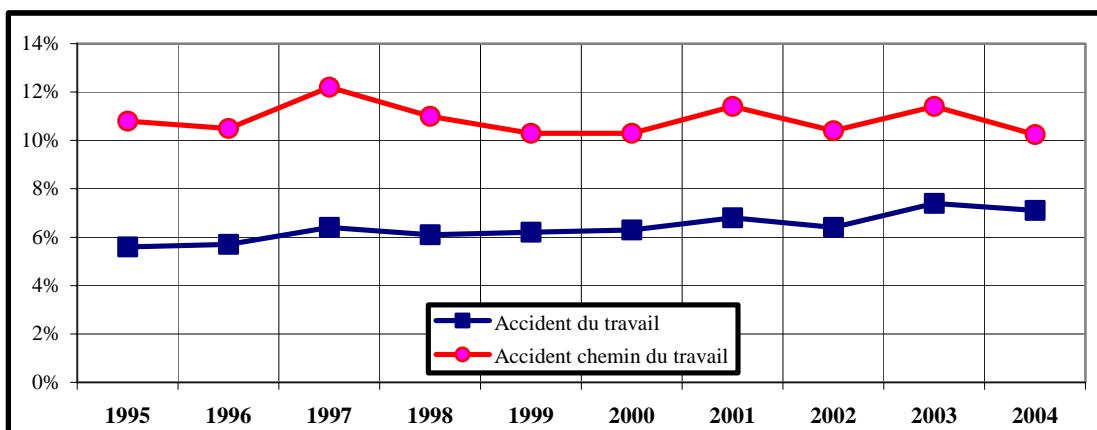
Graphique 3 : Evolution de la part relative des accidents sans suite dans le total des accidents de 1995 à 2004



Graphique 4 : Evolution de la part relative des accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail dans le total des accidents de 1995 à 2004



Graphique 5 : Evolution de la part relative des accidents ayant entraîné une incapacité permanente dans le total des accidents de 1995 à 2004



La comparaison de l'évolution des parts relatives (en %) respectives des accidents du travail et des accidents sur le chemin du travail l'évolution depuis 1995 (année à partir de laquelle la banque de données du FAT a disposé des informations ad hoc), montre que les courbes de chacun de ces types d'accidents restent quasiment parallèles. Ceci permet de penser que les variations d'une année à l'autre ne sont pas liées pour l'essentiel à des changements dans les conditions de travail ou de chemin du travail car, celles-ci n'ont pas de relation entre elles. Il faut donc chercher ailleurs la raison de ce parallélisme.

Le graphique 5 met en évidence d'une part, que les accidents sur le chemin du travail entraînent plus fréquemment que les accidents survenus sur les lieux du travail une incapacité permanente et d'autre part la part croissante que prend cette conséquence dans les accidents survenus sur le lieu du travail. Ce pourcentage d'accidents était de 5,6 en 1995. Il est actuellement de 7,1%.

Rappelons qu'il s'agit ici des accidents pour lesquels l'assureur constitue une provision en prévision d'un règlement ultérieur sur la base d'une incapacité permanente et tous ces accidents ne seront pas réglés définitivement sur cette base.

2.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE CHEMIN DU TRAVAIL ACCEPTÉS ET LEURS CONSÉQUENCES

2.3.1 Accidents du travail

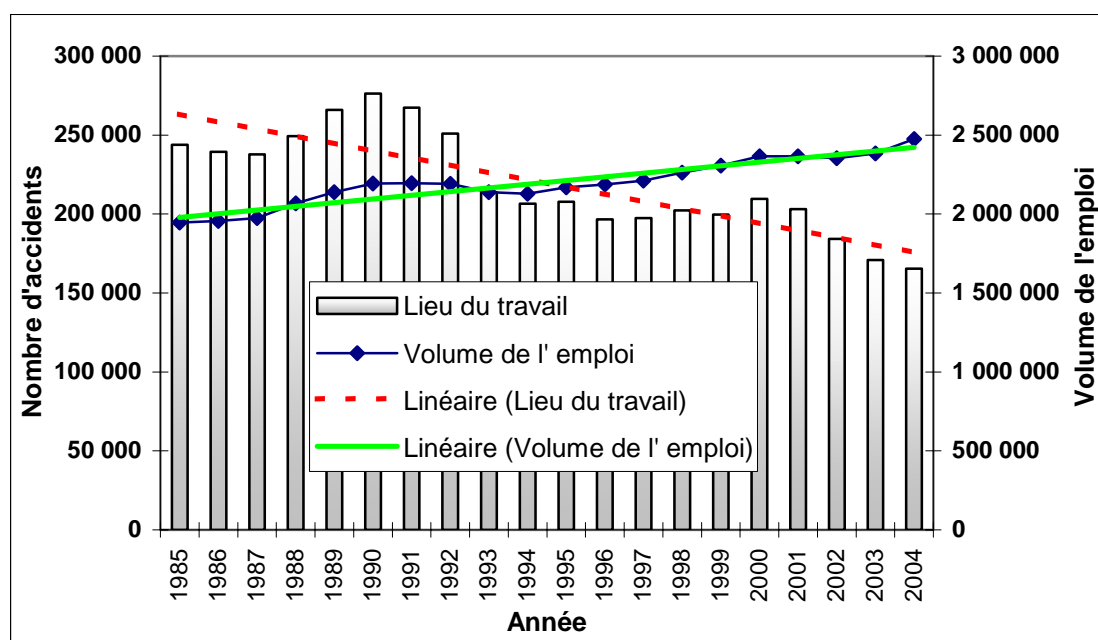
Tableau 3 : Evolution de la fréquence absolue des accidents du travail acceptés et de leurs conséquences de 2002 à 2004 et variation entre 2003 et 2004.

Suite de l'accident	ANNEES			
	2002	2003	2004	Variation par rapport à 2003
Cas sans suite	76 036	72 301	71 040	-1,7
Incapacité temporaire	96 385	85 823	82 559	-3,8
Incapacité permanente	11 710	12 629	11 751	-7,0
Mortels	121	100	122	+22,0
Total	184 252	170 853	165 472	-3,1

A part les accidents mortels, la diminution des accidents par rapport à 2003 s'est marquée dans chacune des catégories définies selon la suite de l'accident. Parmi les accidents mortels, on relève 14 décès survenus le 30 juillet à Ghislenghien.

Le graphique qui suit analyse l'évolution du nombre d'accidents de travail par rapport au volume de l'emploi.

Graphique 6 Évolution du nombre d'accidents sur le lieu du travail et du volume de l'emploi(*) de 1985 à 2004

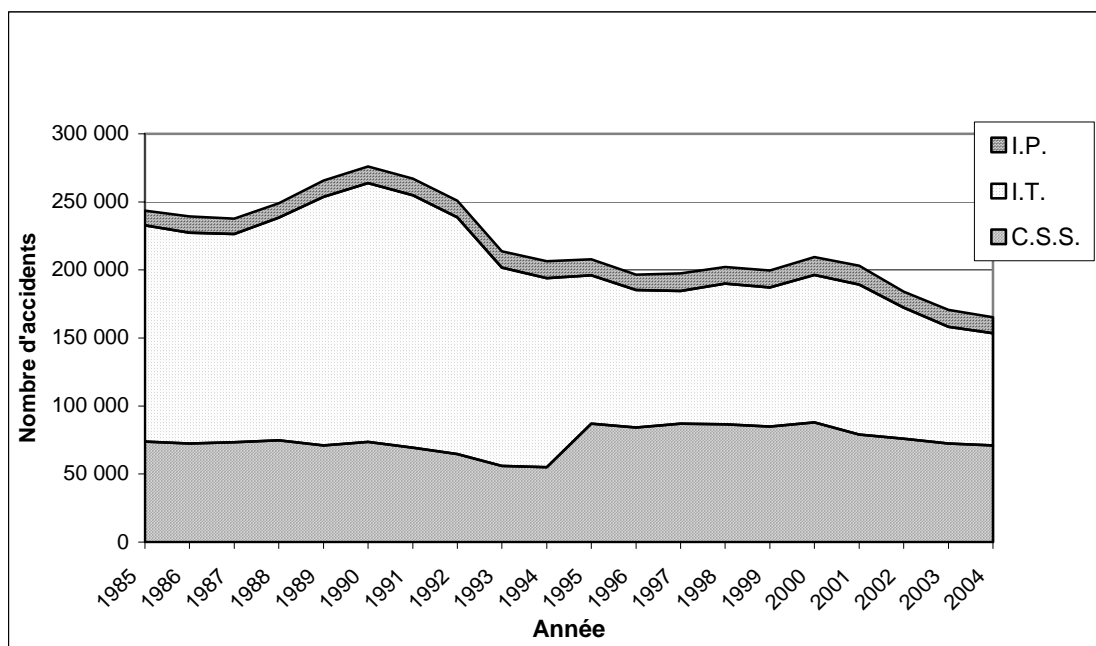


(*) Nombre de travailleurs salariés au second trimestre de l'année

Le nombre des accidents du travail et le nombre de travailleurs (ONSS, effectifs au 30 juin) depuis 1985 sont repris dans ce graphique 6. On remarque que les tendances, sur la période observée, sont opposées. Le volume de l'emploi va croissant (plus 27% depuis 1985) tandis que le nombre des accidents du travail diminue (moins 32% depuis 1985).

Le graphique 7 qui suit montre au travers des données annuelles cumulées, l'évolution des tendances du nombre d'accidents selon les conséquences de ceux-ci.

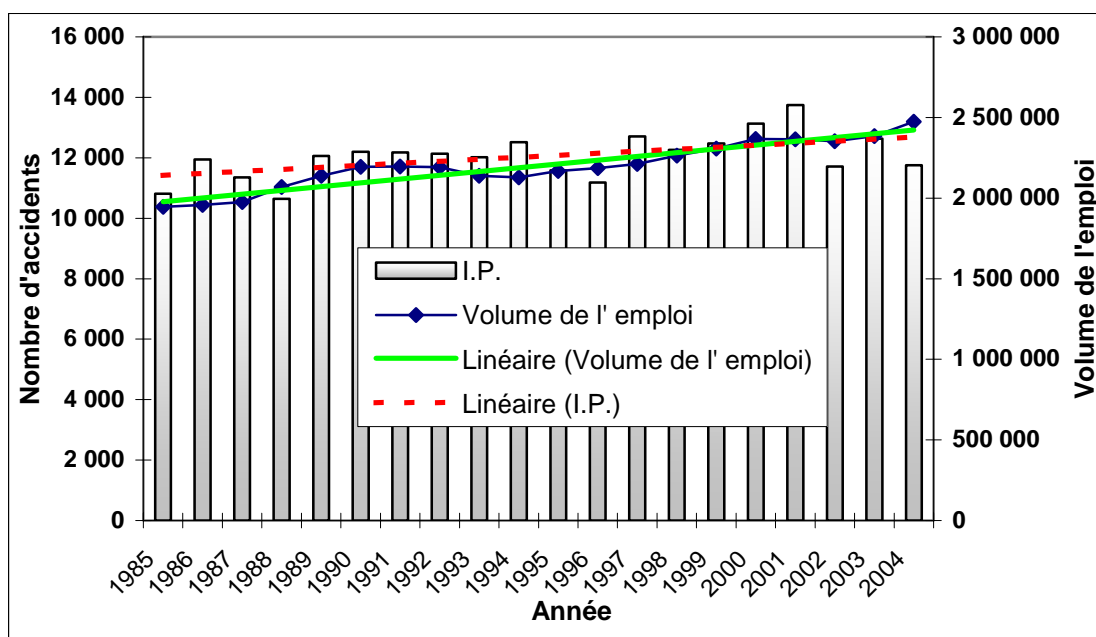
Graphique 7 : Evolution annuelle des suites des accidents sur les lieux du travail 1985-2004.



Lorsque l'on observe l'évolution des accidents selon leurs conséquences (graphique 7), il apparaît que la diminution du nombre d'accidents se situe pour l'essentiel pour les accidents n'ayant entraîné qu'une incapacité temporaire sans prévision d'incapacité permanente (moins 48% par rapport à 1985)

Ce graphique ne permet pas d'observer finement l'évolution du nombre des accidents ayant entraîné une incapacité permanente ou des accidents mortels. Ce que montrent les deux graphiques suivants.

Graphique 8 Évolution du nombre d'accidents avec une IP sur le lieu du travail et du volume de l'emploi(*) de 1985 à 2004



(*) Nombre de travailleurs salariés au second trimestre de l'année

Le graphique 8 montre que, tout comme la tendance de la courbe de l'emploi, la tendance linéaire de la courbe du nombre d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente est croissante sur la période observée. La croissance des accidents avec incapacité permanente est moins forte que celle de l'emploi.

Incapacité temporaire de plus de 30 jours.

La prise en considération des accidents avec prévision d'incapacité permanente en vue d'évaluer l'évolution des accidents graves n'est pas déterminante à elle seule. Une autre indication pourrait être l'évolution du nombre d'accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de plus de 30 jours. Il s'agit là d'une donnée factuelle, puisqu'elle porte sur des indemnisations réalisées et non plus des estimations comme c'est le cas pour les accidents avec incapacité permanente. De plus ce type d'accident est peu susceptible d'une sous-déclaration.

Le tableau 4 reprend le nombre d'accidents de 1996 à 2004 (survenus pendant les 10 premiers mois de l'année) ayant entraîné une incapacité temporaire de plus de 30 jours, mis en rapport avec le nombre total d'accidents du travail pendant la même période. Comme la base de données est construite sur la situation connue au 31 décembre de l'année, les accidents de novembre et de décembre n'ont pas été pris en considération compte tenu du manque d'information précise concernant la durée de l'incapacité temporaire des accidents survenus pendant ces deux mois.

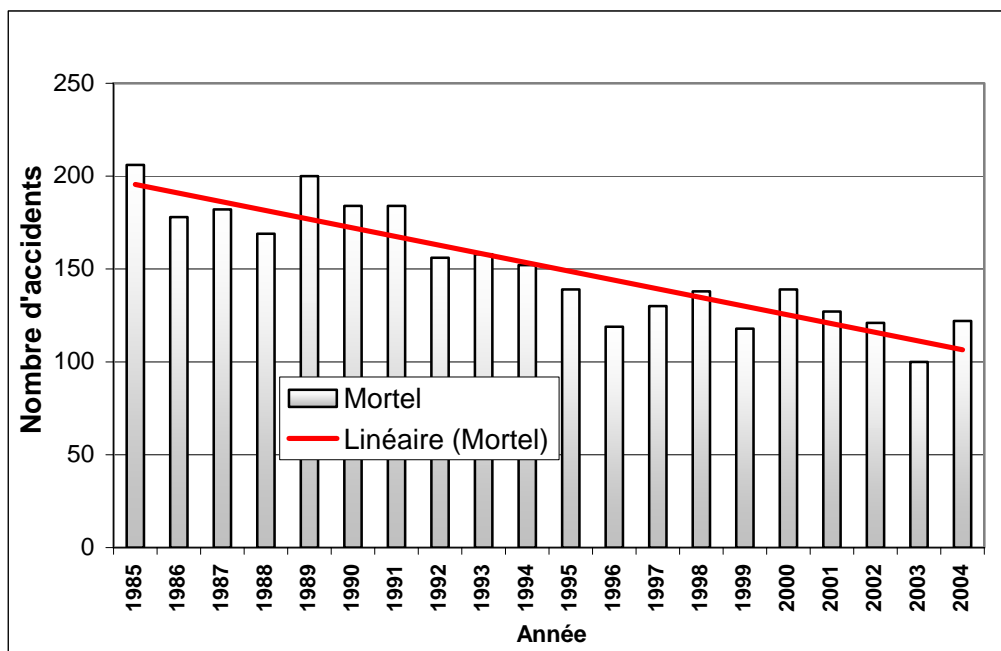
On observe ici également une diminution constante depuis 2001 du nombre des accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire. Cependant, on note que, à l'instar des accidents avec prévision d'incapacité permanente (point 2.2, p.9), la part de ces accidents dans l'ensemble des accidents a augmenté progressivement.

Tableau 4 : Nombre total d'accidents sur le lieu du travail et nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire (janvier-octobre)

Année	Total accidents	Accidents avec plus de 30 jours d'IT	Accidents avec plus de 30 jours d'IT / Total accidents
1996	162 441	17 920	11.0%
1997	167 141	19 765	11.8%
1998	172 102	20 705	12.0%
1999	169 592	21 686	12.8%
2000	175 826	23 373	13.3%
2001	173 771	23 236	13.4%
2002	157 047	20 921	13.3%
2003	145 556	19 691	13.5%
2004	140 888	19 247	13.7%

Le graphique 9 analyse quant à lui l'évolution du nombre de cas d'accidents mortels sur les lieux du travail de 1985 à 2004.

Graphique 9 : Evolution du nombre d'accidents mortels sur les lieux du travail de 1985 à 2004.



Comparativement aux courbes figurant dans les graphiques 6 et 8 qui restent relativement analogues à la courbe du volume de l'emploi, on remarque que l'évolution du nombre des accidents mortels est nettement décroissante. Le nombre d'accidents mortels a été réduit de 41 % depuis 1985.

2.3.2 Accidents sur le chemin du travail

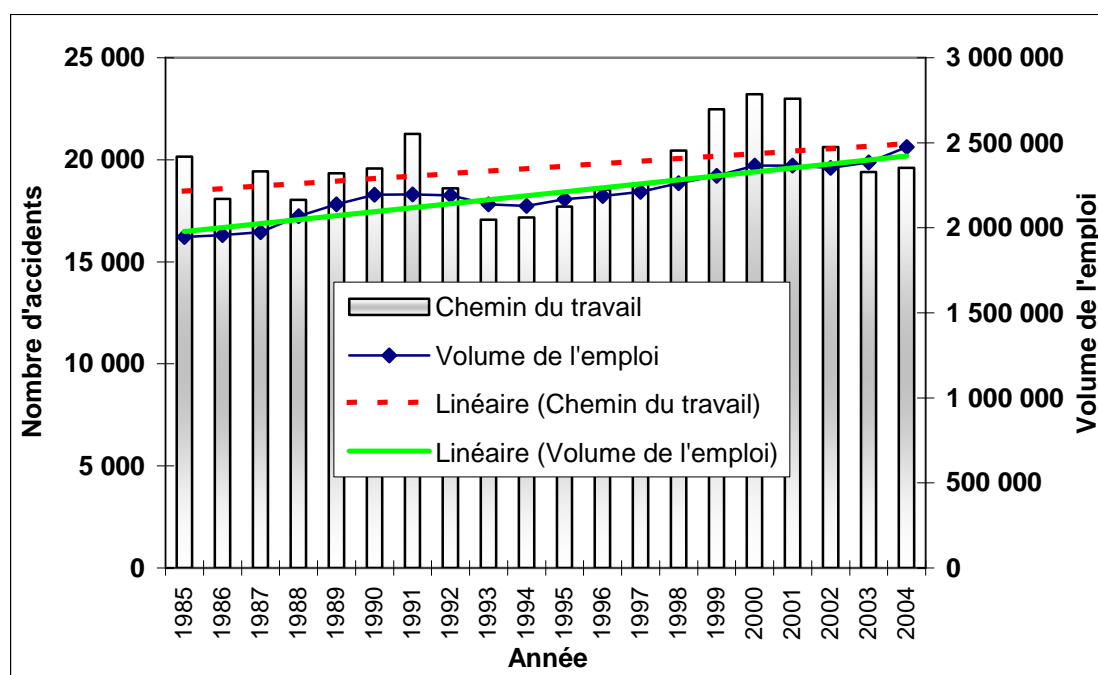
L'évolution des accidents sur le chemin du travail est différente de ce que l'on a constaté sur le lieu du travail.

Tableau 5 : Evolution de la répartition en fréquence absolue des accidents sur le chemin du travail acceptés et de leurs conséquences de 2002 à 2004 et variation en % entre 2003 et 2004.

Suites de l'accident	Années			
	2 002	2 003	2004	Variation 2004/2003
Cas sans suite	7 699	7 539	7 917	+5,0
Incapacité temporaire	10 690	9 579	9 609	+0,3
Incapacité permanente	2 146	2 212	2 009	-9,2
Mortels	92	64	73	+14,1
Total	20 627	19 394	19 608	+1,1

A l'exception des accidents pour lesquels l'organisme assureur prévoit une réserve pour incapacité permanente, toutes les autres catégories d'accidents ont connu une hausse en 2004 par rapport à 2003.

Graphique 10 Évolution du nombre d'accidents sur le chemin du travail et du volume de l'emploi (*) de 1985 à 2004

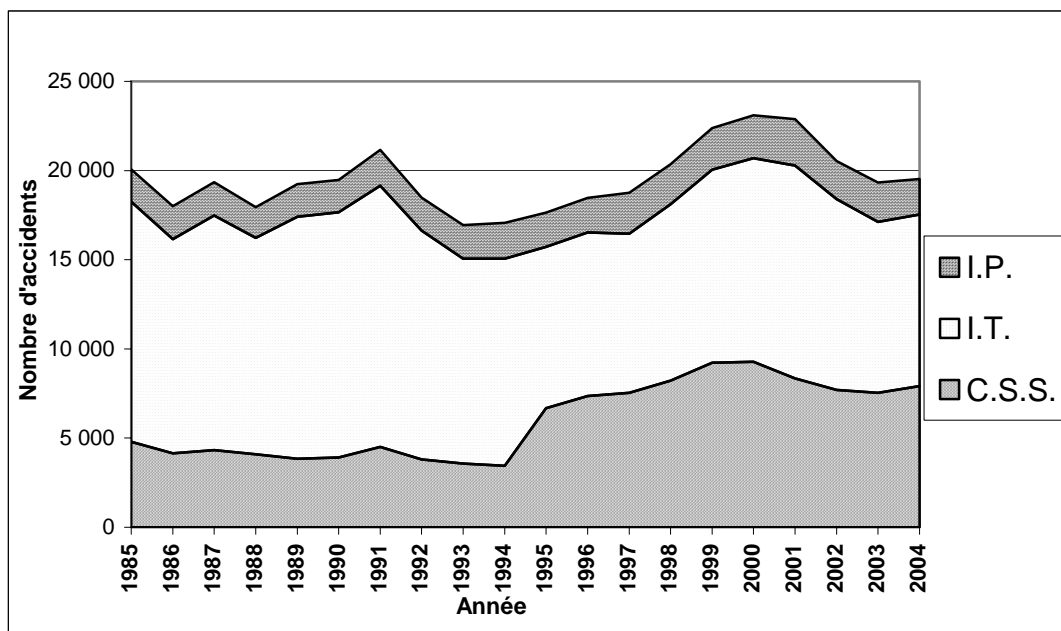


(*) Nombre de travailleurs salariés au second trimestre de l'année

Contrairement à ce que l'on observait pour les accidents survenus sur le lieu du travail, le graphique 10 montre que les accidents sur le chemin du travail présentent pour la période 1985-2004, une tendance générale à la croissance.

Reste à savoir maintenant si toutes les catégories d'accidents sur le chemin du travail ont connu la même évolution.

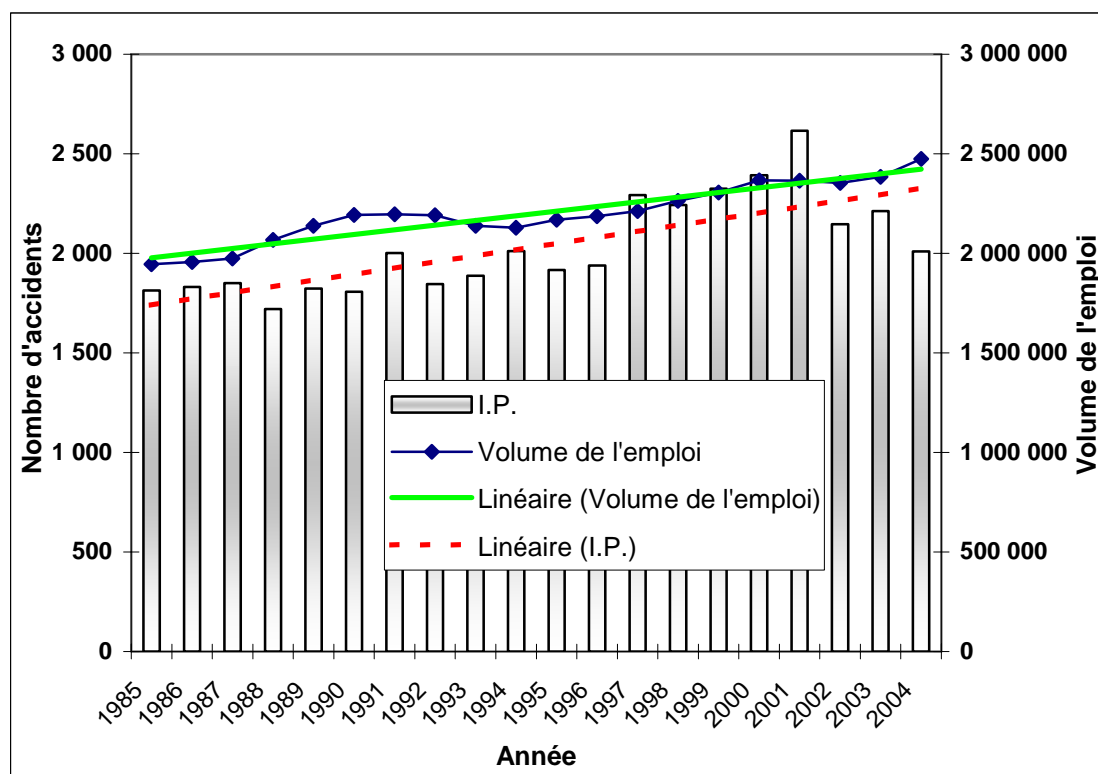
Graphique 11 : Evolution annuelle des suites des accidents sur le chemin du travail de 1985 à 2004



L'analyse de l'évolution des données annuelles cumulées des accidents en fonction de leurs conséquences dans le graphique 11, il apparaît que ce sont les accidents sans suite (+65.2%) et les accidents pour lesquels une incapacité permanente est prévue (+10.7%) qui ont connu une augmentation depuis 1985 à l'inverse des accidents n'ayant entraîné qu'une incapacité temporaire de travail (-28.6%) et des accidents mortels (-23.2%).

Les évolutions du nombre des accidents avec incapacité permanente et des accidents mortels sont présentées dans les graphiques 12 et 13.

Graphique 12 Évolution du nombre d'accidents avec une IP sur le chemin du travail et du volume de l'emploi(*) de 1985 à 2004



(*) Nombre de travailleurs salariés au second trimestre de l'année

Le graphique 12 montre que la courbe d'évolution du nombre des accidents sur le chemin du travail est pratiquement parallèle à celle du volume de l'emploi, les deux courbes allant croissant.

Incapacité temporaire de plus de 30 jours.

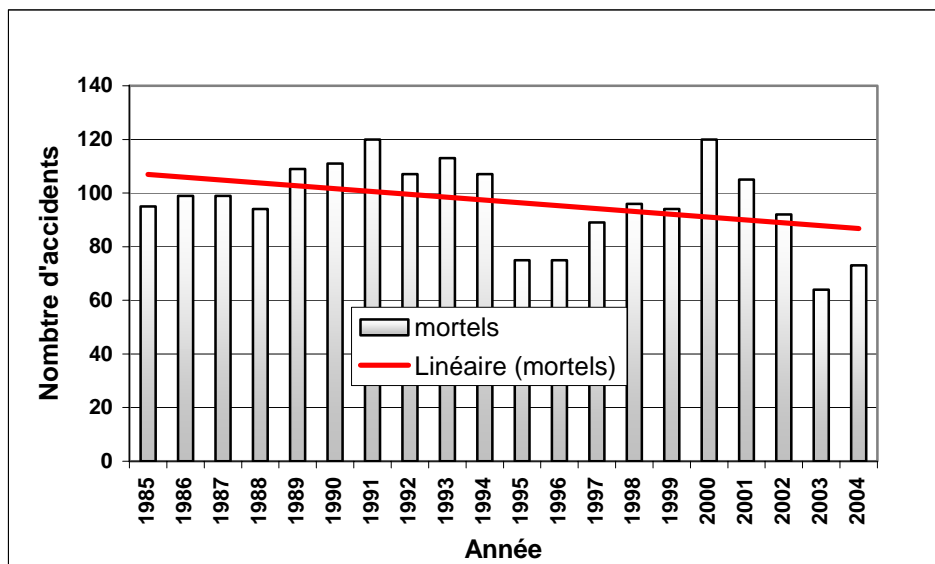
Le tableau 6 présente l'évolution du nombre des accidents survenus sur chemin du travail, pendant les 10 premiers mois de 1996 à 2004, ayant entraîné une incapacité temporaire de plus de 30 jours, mis en rapport avec le nombre total d'accidents survenus sur le chemin du travail pendant la même période. Comme cela a été expliqué au point 2.3.1, il s'agit d'un indicateur relativement fiable quant à l'appréciation de la gravité des accidents.

On observe ici une diminution depuis 2000 du nombre d'accidents occasionnant une incapacité temporaire de plus de 30 jours. Mais au contraire des accidents sur le lieu du travail, le pourcentage de ces accidents est resté relativement constant entre 1996 et 2004. On note aussi que la part relative des accidents de plus de 30 jours d'IT est plus importante sur le chemin du travail que sur le lieu du travail (Sur la période observée, en moyenne 17,7% sur le chemin du travail, contre 12,7% sur le lieu du travail).

Tableau 6 : Nombre total d'accidents sur le chemin du travail et nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire (janvier -octobre)

Année	Total accidents	Accidents avec plus de 30 J. d'IT	Accidents avec plus de 30 J. d'IT / Total accidents
1996	14 364	2 443	17.0%
1997	15 622	2 791	17.9%
1998	16 333	2 844	17.4%
1999	17 975	3 053	17.0%
2000	18 855	3 395	18.0%
2001	18 785	3 389	18.0%
2002	16 801	3 040	18.1%
2003	15 840	2 832	17.9%
2004	16 079	2 859	17.8%

Graphique 13 : Évolution des accidents mortels- chemin du travail de 1985 à 2004



L'évolution du nombre des accidents mortels est quant à elle en baisse, mais d'une manière beaucoup moins nette que dans le cas des accidents survenus sur les lieux du travail.

2.4 EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS ACCEPTÉS EN FONCTION DE LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Tableau 7 : Evolution de la répartition en fréquence absolue des accidents du travail et sur le chemin du travail selon la catégorie professionnelle de 1999 à 2004.

Catégorie professionnelle	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Ouvriers	159 789	167 892	166 483	143 924	131 301	125 398
Employés	37 279	30 455	26 224	38 661	36 925	36 199
Autres	2 647	11 161	10 532	1 667	2 627	3 875
Lieu du travail	199 715	209 508	203 171	184 252	170 853	165 472
Chemin du travail	22 472	23 214	22 993	20 627	19 394	19 608
Total des accidents acceptés	222 187	232 722	226 164	204 879	190 247	185 080

Remarque :

Depuis 2000, la variable « catégorie professionnelle » est passée de 4 items (ouvriers, employés, gens de maison et extensions-loi) à 10 catégories professionnelles :

- ouvriers
- employés administratifs (sédentaires ou à déplacements limités)
- ouvriers à statut d'employés (avec activités partielles en ateliers, contremaîtres)
- autres employés (représentants, voyageurs de commerce, agents de perception)
- extension-loi (étudiants pendant les périodes de vacances)
- gens de maison assujettis à la sécurité sociale
- gens de maison non assujettis à la sécurité sociale
- ouvriers intérimaires
- employés intérimaires
- autres (« loi de 1971 »)

Cependant, pour maintenir la continuité avec les données antérieures à 2000, les informations de 2000 à 2003 relatives aux 10 catégories ont été distribuées dans le tableau 7 selon le statut (ONSS) d'ouvriers ou d'employés que les victimes avaient lors de l'accident. La catégorie « autres » regroupe outre les extensions loi et les gens de maison non assujettis à l'ONSS, les travailleurs pour lesquels la banque de données n'a pas d'information concernant leur catégorie professionnelle d'ouvrier ou d'employés. Ceci explique leur nombre relativement élevé en 2000 et 2001, en raison des difficultés liées au passage au nouveau codage de la variable « catégorie professionnelle ».

3 Les accidents survenus sur le lieu du travail en 2004

3.1 LA VICTIME

3.1.1 Suite des accidents du travail par catégorie professionnelle

Les 10 catégories professionnelles ont été regroupées dans 4 classes :

- les ouvriers : les ouvriers (92%) et les ouvriers à statut d'employés (8%)
- les employés : les employés administratifs (86%) et autres employés (14%)
- les intérimaires : ouvriers (92%) et employés (8%)
- autres : les « extension-loi » (87%) et les gens de maison assujettis ou non à la sécurité sociale (13%)

Tableau 8 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail selon la catégorie professionnelle de la victime (2004).

Suite de l'accident	Catégorie professionnelle						%
	Ouvriers	Employés	Intérim	Autres	Inconnus	Total	
Cas sans suite	48 585	15 322	4 924	675	1 534	71 040	42,9
Incapacité temporaire	63 589	8 802	8 767	684	717	82 559	49,9
Incapacité permanente	9 229	1 594	665	87	176	11 751	7,1
Mortels	100	14	6	2	0	122	0,1
Total	121 503	25 732	14 362	1 448	2 427	165 472	100
%	73,4	15,6	8,7	0,9	1,5	100	

Sans surprise, les ouvriers apparaissent toujours comme la catégorie professionnelle la plus sujette aux accidents du travail et particulièrement aux accidents entraînant des conséquences importantes.

Cependant, la grande disparité entre le nombre de victimes selon la catégorie professionnelle impose que l'on pratique l'analyse sur la base de valeurs relatives et non de chiffres absolus dont l'importance peut être trompeuse.

Tableau 9 : Répartition en fréquence relative des conséquences des accidents du travail selon la catégorie professionnelle (2004).

Suite de l'accident	Ouvriers	Employés	Intérim	Autres	Inconnus	Total
C.S.S.	40,0	59,5	34,3	46,6	63,2	42,9
I.T.	52,3	34,2	61,0	47,2	29,5	49,9
I.P.	7,6	6,2	4,6	6,0	7,3	7,1
Mortel	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1

Le tableau 9 présente, pour chaque catégorie professionnelle, la répartition en fréquence relative ou pourcentage des accidents selon leur conséquence, sans suite, avec incapacité temporaire, avec incapacité permanente ou mortelle.

On remarque comme les années précédentes, que les ouvriers connaissent plus souvent que les employés des accidents du travail ayant entraîné une incapacité temporaire seule ou une incapacité permanente voire même le décès. Ce sont pourtant toujours les intérimaires qui connaissent les plus hauts taux d'accidents ayant entraîné une incapacité temporaire de travail (61%). C'est dans cette catégorie également que l'on retrouve toujours les taux les plus bas d'accidents sans suite (34.3%), avec incapacité permanente (4.6%) et mortels.

3.1.2 Distribution des accidents du travail selon leur suite et le genre et l'âge de la victime

Le tableau 10, ne reprend pas les données de 9 accidents pour lesquels le genre de la victime est inconnu.

Tableau 10 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents du travail selon le genre de la victime et comparaison avec la répartition des travailleurs selon le genre (2004).

Genre	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%	Emploi % (*)
Hommes	51 561	65 783	9 513	116	126 973	77	63
Femmes	19 473	16 773	2 238	6	38 490	23	37
Total	71 034	82 556	11 751	122	165 463	100	100

*Sources : O.N.S.S. effectif travailleurs en équivalents temps plein- 2^e trimestre 2004

Le tableau 10 montre non seulement que les hommes sont proportionnellement à leur représentation sur le marché de l'emploi, plus souvent victimes d'un accident sur les lieux du travail que les femmes, mais aussi que plus les conséquences de l'accident sont graves plus ils sont sur-représentés parmi les victimes.

Tableau 11 : Répartition en fréquence absolue et relative des conséquences des accidents du travail selon l'âge de la victime et variation en % par rapport à 2003 (2004).

Âge	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%	Variation par rapport à 2003
15-19 ans	2 678	3 747	276	2	6 703	4,1	-5,6%
20-29 ans	21 885	27 085	2 608	23	51 601	31,2	-4,6%
30-39 ans	20 793	25 220	3 602	21	49 636	30,0	-5,0%
40-49 ans	17 156	18 691	3 312	43	39 202	23,7	+0,2%
50-59 ans	7 931	7 354	1 767	29	17 081	10,3	-0,1%
60-69 ans	532	428	169	4	1 133	0,7	+7,4%
Inconnu	65	34	17	0	116	0,1	-
Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100	-

En l'absence des données Onss pour 2004 pour cette variable, il n'est pas possible actuellement d'établir la comparaison avec la distribution selon les catégories d'âge de la population active salariée. En comparant les distributions des accidents de 2003 et de 2004, il apparaît que la diminution des accidents concerne principalement les catégories de travailleurs les plus jeunes. Il faut noter cependant que comme en 2003, l'augmentation du nombre d'accidents touche la catégorie des travailleurs les plus âgés.

3.1.3 Ancienneté dans l'entreprise.

Tableau 12 : Répartition en fréquence absolue, relative et cumulée des conséquences des accidents du travail selon l'ancienneté de la victime dans l'entreprise (2004).

Ancienneté	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%	% cumul
Moins d'un an	18 552	25 227	3 008	29	46 816	28,3	28,3
1 - moins de 5 ans	20 993	26 233	3 678	36	50 940	30,8	59,1
5 - 10 ans	10 578	11 716	1 861	12	24 167	14,6	73,7
Plus de 10 ans	16 176	14 233	2 456	29	32 894	19,9	93,6
Inconnu	4 741	5 150	748	16	10 655	6,4	100
Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100	

Si on observe la distribution des accidents pour lesquels l'ancienneté de la victime est connue, on constate que 28.3 % des accidents surviennent dans la première année de travail dans l'entreprise et que plus de 59 % des accidents ont lieu dans les cinq premières années. Cependant, il faut se garder de conclusions trop hâtives car l'information relative à la distribution des travailleurs en fonction de leur ancienneté n'étant pas disponible, il est impossible de préciser dans quelle mesure le manque d'expérience professionnelle joue effectivement un rôle dans la survenance des accidents.

3.1.4 Incapacité temporaire et permanente par catégorie professionnelle

3.1.4.1 INCAPACITÉ TEMPORAIRE

Dans le tableau 13, figurent les accidents du travail ayant entraîné une incapacité temporaire et pour lesquels on ne prévoit pas d'incapacité permanente.

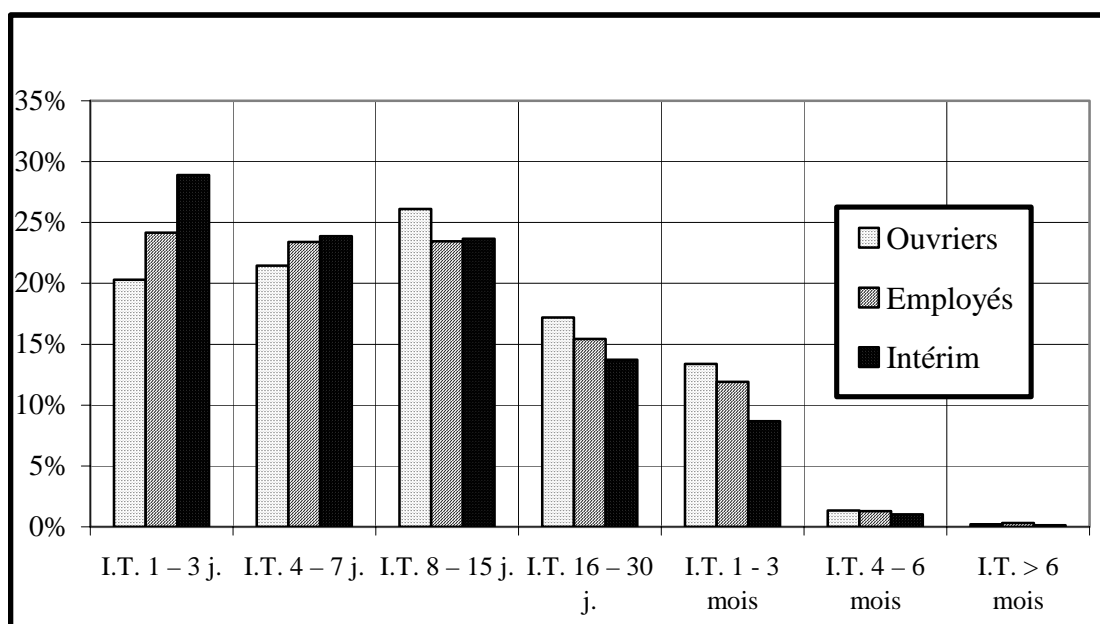
Tableau 13 : Répartition en fréquence absolue et relative des durées des incapacités temporaires dues aux accidents du travail selon la catégorie professionnelle (2004).

Incapacités temporaires	Ouvriers		Employés		Intérim		Autres	Inconnus	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	
I.T. 1-3 jours	12 911	20,3	2 128	24,2	2 534	28,9	199	192	17 964
I.T. 4-7 jours	13 641	21,5	2 061	23,4	2 093	23,9	179	143	18 117
I.T. 8-15 jours	16 601	26,1	2 064	23,4	2 074	23,7	175	171	21 085

Incapacités temporaires	Ouvriers		Employés		Intérim		Autres	Inconnus	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	
I.T. 16-30 jours	10 942	17,2	1 359	15,4	1 205	13,7	69	125	13 700
I.T. 1-3 mois	8 509	13,4	1 049	11,9	760	8,7	59	83	10 460
I.T. 4-6 mois	846	1,3	114	1,3	89	1,0	2	3	1 054
I.T. > 6 mois	139	0,2	27	0,3	12	0,1	1	0	179
Total des accidents	63 589	100	8 802	100	8 767	100	684	717	82 559

Le tableau 13 montre que les travailleurs intérimaires ont proportionnellement plus d'accidents avec incapacité temporaire. Il apparaît par contre que la durée de leur incapacité est en général plus courte. 53% des accidentés intérimaires ont une incapacité de moins de 8 jours pour 48% chez les employés et 42% chez les ouvriers. La durée de l'incapacité est également un peu plus longue chez les ouvriers que chez les employés. Une des hypothèses explicatives de ce phénomène pourrait être la pénibilité d'une reprise de travail précoce chez un travailleur physique. Une autre hypothèse pourrait être liée à la nature même des blessures encourues les plus fréquemment par les différentes catégories professionnelles.

Graphique 14 : Distribution en fréquence relative des durées d'ITT selon la catégorie professionnelle (2004).



Ce graphique confirme l'analyse faite ci-dessus pour le tableau 13

3.1.4.2 INCAPACITÉ PERMANENTE

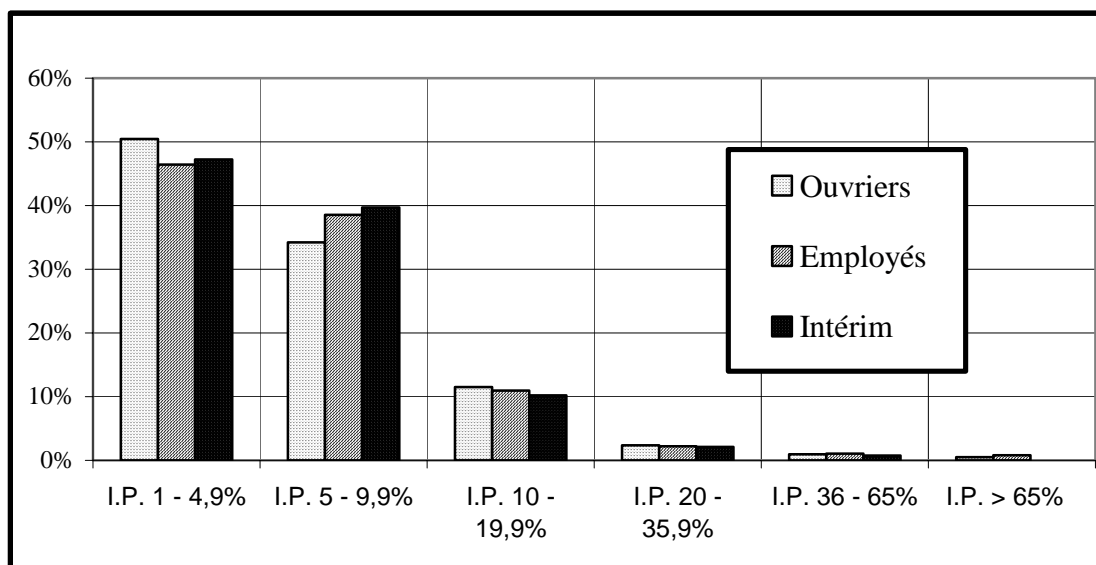
Tableau 14 : Répartition en fréquence absolue et relative des taux d'incapacité permanente dues aux accidents du travail selon la catégorie professionnelle (2004).

Incapacité permanente	Ouvriers		Employés		Intérim		Autres	Inconnus	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	
I.P. 1-4,9%	4 657	50,5	740	46,4	314	47,2	44	86	5841
I.P. 5-9,9 %	3 159	34,2	614	38,5	264	39,7	30	69	4136
I.P. 10-19,9%	1064	11,5	175	11,0	68	10,2	4	16	1327
I.P. 20-35,9%	216	2,3	35	2,2	14	2,1	6	4	275
I.P. 36-65,9%	88	1,0	17	1,1	5	0,8	3	0	113
I.P. >65% + aide de tiers	45	0,5	13	0,8	0	0,0	0	1	59
Total des accidents avec I.P.	9 229	100	1 594	100	665	100	87	176	11 751

La catégorie professionnelle des ouvriers représente plus de 78% des 11.751 accidents sur les lieux du travail avec prévision d'IP alors qu'elle n'occupe que 46 % du volume de travail de la population active.

Une nouveauté apparaît en ce qui concerne les petits taux d'incapacité pour les travailleurs intérimaires. Alors qu'en 2003, dans 60.1 % des accidents entraînant une incapacité permanente chez les travailleurs intérimaires, le taux envisagé était de moins de 5 %, classant cette catégorie professionnelle loin devant les autres pour les petits taux, ils ne représentent plus en 2004 que 47.2 % des accidents avec prévision d'incapacité permanente. Ce qui situe les travailleurs intérimaires entre les ouvriers (50.5 %) et les employés (46.4 %).

Graphique 15 : Distribution en fréquence relative des incapacités permanentes selon les catégories professionnelles en 2004



Le Graphique 15 confirme les données chiffrées du tableau qui précède.

3.2 L'ACCIDENT

3.2.1 Nombre d'accidents suivant le mois de l'accident du travail

Tableau 15 : Répartition en fréquence absolue et relative des accidents du travail selon le mois de survenance (2004).

Mois	Nombre d'accidents	%
Janvier	13 476	8,1
Février	13 912	8,4
Mars	15 815	9,6
Avril	12 940	7,8
Mai	12 263	7,4
Juin	15 996	9,7
Juillet	11 300	6,8
Août	14 337	8,7
Septembre	15 718	9,5
Octobre	15 131	9,1
Novembre	13 176	8,0
Décembre	11 408	6,9
Total	165 472	100

La distribution des accidents déclarés mois par mois de 2001, 2002 et 2003 (graphique 1, page 6) montre que les périodes où il y a habituellement le plus d'accidents sont juin, mars et septembre et celles où il y en a le moins sont juillet et décembre.

Particularité de l'année 2004, le nombre d'accidents élevé d'accidents survenus au mois d'août (8.7 %), faisant grimper le taux d'incidence des accidents durant ce mois au dessus de la moyenne.

3.2.2 Nombre d'accidents en fonction de leur suite et du jour de l'accident

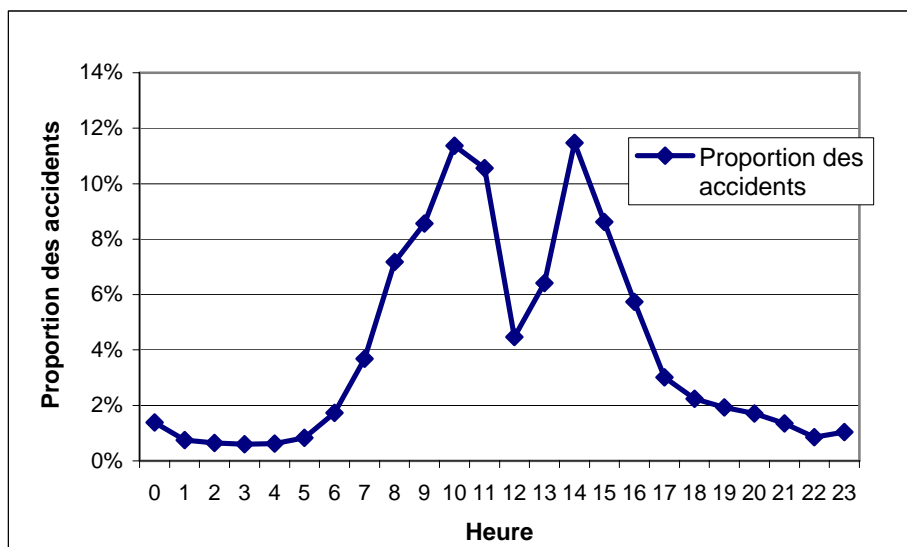
Tableau 16 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon le jour de survenance (2004).

Jour	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
Lundi	13 229	18 162	2 483	23	33 897	20,5
Mardi	13 396	17 035	2 221	29	32 681	19,8
Mercredi	13 156	15 862	2 043	14	31 075	18,8
Jeudi	12 839	14 924	2 131	18	29 912	18,1
Vendredi	12 487	11 988	2 075	30	26 580	16,1
Samedi	3 664	2 947	508	6	7 125	4,3
Dimanche	2 269	1 641	290	2	4 202	2,5
Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

On observe une décroissance, presque linéaire, du nombre d'accidents pendant les jours ouvrables. Alors que 20,5 % des accidents surviennent le lundi, on tombe à 16.1 % le vendredi.

3.2.3 Proportion des accidents selon l'heure de l'accident

Graphique 16 : Proportion des accidents selon l'heure de l'accident



3.2.4 Nombre d'accidents suivant l'exécution de l'activité habituelle

Le nombre d'accidents suivant l'exécution de l'activité habituelle dans l'entreprise est tout à fait similaire aux données recueillies les années précédentes. Dans 99% des accidents de 2004, le travailleur est accidenté alors qu'il exerce son activité professionnelle habituelle.

3.2.5 Typologie des accidents du travail et des lésions

Les tableaux suivants reprennent la répartition des accidents du travail selon leurs conséquences et en fonction du type d'accident (« Forme de l'accident » et « Agent matériel ») et type de lésion (« nature » et « siège » de la lésion). Ces variables sont reprises dans la nomenclature prévue par le code du Bien-être des travailleurs, annexe IV de l'AR du 27 mars 1998 relatif au service interne pour la Prévention et la Protection au travail. Les tableaux sont présentés dans l'ordre prévu par la nomenclature.

3.2.5.1 FORME DE L'ACCIDENT ET SUITE DE L'ACCIDENT

Tableau 17 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon la forme de l'accident (2004).

Code	Forme de l'accident	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
10	Chutes de personnes	8 245	14 096	3 427	22	25 790	15,6
	11 Chutes de personnes avec dénivellation	3 513	6 557	1 820	18	11 908	7,2
	12 Chutes de personnes de plain-pied	4 732	7 539	1 607	4	13 882	8,4
20	Chutes d'objets	4 696	6 986	813	8	12 503	7,6
	21 Eboulement	28	43	14	0	85	0,1
	22 Eroulement	53	83	22	2	160	0,1
	23 Chutes d'objets en cours de manutention	3 087	4 835	570	3	8 495	5,1
	24 Autres chutes d'objets	1 528	2 025	207	3	3 763	2,3
30	Contacts avec des objets (sauf 20 et 40)	29 619	25 767	2 243	29	57 658	34,8
	31 Marche sur des objets	545	933	142	0	1 620	1,0
	32 Contact avec des objets immobiliers	7998	7228	561	8	15 795	9,5
	33 Contact avec des objets mobiles (projection, corps étrangers)	21076	17606	1540	21	40 243	24,3
40	Coinçage	5 042	8 573	1 322	7	14 944	9,0
50	Efforts, faux mouvements, glissades sans chutes	8 684	14 410	2 191	2	25 287	15,3
	51 Au cours de manutention sans force motrice	5 607	9 347	1 392	1	16 347	9,9
	52 Au cours de toute autre circonstances	3 077	5 063	799	1	8 940	5,4
60	Exposition ou contact avec la chaleur ou le froid	883	1025	93	11	2 012	1,2
70	Exposition ou contact avec le courant électrique	115	104	12	2	233	0,1
	71 Haute tension	44	37	5	2	88	0,1
	72 Basse tension	71	67	7	0	145	0,1
80	Exposition à ou contact avec les substances no-cives	1 036	639	22	2	1 699	1,0
	81 Contact par inhalation, par ingestion de substances no-cives	893	511	16	2	1 422	0,9
	82 Exposition à des radiations ionisantes	24	26	0	0	50	0,0
	83 Exposition à des radiations autres qu'ionisantes (infrarouge)	119	102	6	0	227	0,1
90	Autres formes d'accidents n.c.a.	12 418	10 634	1 519	35	24 606	14,9
	Inconnus	302	325	109	4	740	0,4
	Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

Les formes d'accidents les plus fréquentes ne changent pas fondamentalement d'une année à l'autre. On retrouve toujours aux premières places, les contacts avec des objets et en particulier des objets mobiles, les chutes réparties de manière relativement égales entre chutes de hauteur et chutes de plain-pied et les efforts, faux mouvements et glissades sans chutes spécialement au cours de manutention sans force motrice.

3.2.5.2 AGENT MATÉRIEL ET SUITE DE L'ACCIDENT

Tableau 18 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon l'agent matériel de l'accident (2004).

Code	Agent matériel	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
1	Machines	4 988	6 992	1 033	2	13 015	7,9
11	Risques mécaniques motrices ou génératrices	352	395	62	0	809	0,5
12	Organes de transmission	131	187	31	0	349	0,2
13	Machines d'usinage, façonnage fabrication	2 514	3 530	564	0	6 608	4,0
	130 Machines d'usinage, façonnage fabrication	28	44	15	0	87	0,1
	131 Presses	146	204	26	0	376	0,2
	132 Cisailles et machines similaires	155	199	15	0	369	0,2
	133 Machines à meuler	514	469	31	0	1 014	0,6
	134 Laminoirs	34	54	17	0	105	0,1
	135 Scies circulaires	93	140	57	0	290	0,2
	136 Autres scies	299	500	135	0	934	0,6
	137 Toupies	32	43	20	0	95	0,1
	138 Dégauchisseuses et raboteuses	21	32	5	0	58	0,0
	139 Autres machines usinage, façonnage, fabrication	1 192	1 845	243	0	3 280	2,0
14	Machines spécifiquement agricoles	245	264	58	0	567	0,3
	141 Moissonneuses et moissonneuses batteuses	8	9	1	0	18	0,0
	142 Batteuses	2	4	0	0	6	0,0
	149 Autres	235	251	57	0	543	0,3
15	Machines du travail de la mine	210	292	34	0	536	0,3
	151 Haveuses et panzers	109	181	16	0	306	0,2
	159 Autres	101	111	18	0	230	0,1
19	Autres machines et engins spécifiques	1 536	2 324	284	2	4 146	2,5
	190 Autres machines et engins spécifiques	1 504	2 301	280	2	4 087	2,5
	191 Risques propres aux organes de transmission	2	2	0	0	4	0,0
	192 Risques propres aux produits en cours de fabric.	20	11	1	0	32	0,0
	193 Machines d'usinage non intégrées dans le processus	10	10	3	0	23	0,0

Code	Agent matériel	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
2	Moyens de transport et de manutention	5 374	8 410	1 563	44	15 391	9,3
21	Appareils de levage	1 948	3 373	540	6	5 867	3,5
211	Grues	163	267	72	0	502	0,3
212	Ponts roulants, ponts portiques	108	142	30	1	281	0,2
213	Ascenseurs, monte charge	119	166	28	0	313	0,2
214	Treuil	22	26	4	0	52	0,0
215	Palans	69	91	18	1	179	0,1
216	Chariots autoleveurs	627	1 254	192	2	2 075	1,3
217	Accessoires de manutention	283	357	42	0	682	0,4
218	Charges suspendues	16	17	3	0	36	0,0
219	Autres	541	1 053	151	2	1 747	1,1
22	Moyens de transport par rail	110	167	26	2	305	0,2
221	Réseau public	59	115	21	2	197	0,1
222	Réseau privé	51	52	5	0	108	0,1
23	Moyens de transport roulants sauf rail	2 754	3 973	873	35	7 635	4,6
231	Véhicules à moteur	2 235	3 281	756	33	6 305	3,8
232	Véhicules sans moteurs	519	692	117	2	1 330	0,8
24	Moyens transport par eau	24	31	8	0	63	0,0
29	Autres moyens de transports	538	866	116	1	1 521	0,9
291	Transport aérien par câble	11	20	4	0	35	0,0
292	Transport mécanique sauf transport aérien par câble	111	151	30	0	292	0,2
293	Moyens transport succion, gaz comprimé	6	4	1	0	11	0,0
299	Autres	410	691	81	1	1 183	0,7
3	Autres matériels	16 422	19 386	2 363	10	38 181	23,1
31	Appareils sous pression ou en dépression	778	922	104	1	1 805	1,1
311	Chaudières	31	41	1	0	73	0,0
312	Réceptacles	240	336	33	0	609	0,4
313	Canalisations et accessoires	289	229	39	1	558	0,3
314	Bouteilles à gaz	34	51	7	0	92	0,1
319	Autres	184	265	24	0	473	0,3
32	Fours, foyers, étuves, autre installation chaleur	179	170	11	0	360	0,2
33	Installation, production et utilisation du froid	49	38	6	0	93	0,1
34	Installation électrique y compris machines	1 240	1 577	146	1	2 964	1,8

Code	Agent matériel	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
	électriques						
	341 Transport de courant	39	54	7	1	101	0,1
	342 Outils à main	728	948	69	0	1 745	1,1
	349 Autres machines, appareils et installation électriques	473	575	70	0	1 118	0,7
35	Outils, instruments et ustensiles à main	7 009	6 902	555	0	14 466	8,7
	351 Mus exclusive par la force de l'homme	6 596	6 317	498	0	13 411	8,1
	352 Mus par une force autre que l'homme	413	585	57	0	1 055	0,6
36	Echelles, rampes mobiles, escabeaux	1 135	2 474	615	4	4 228	2,6
37	Echafaudages	394	537	169	2	1 102	0,7
39	Autres matériels non classés ailleurs	5 638	6 766	757	2	13 163	8,0
4	Substances, radiations et matériaux	16 898	16 769	1 617	20	35 304	21,3
41	Explosifs	8	5	2	1	16	0,0
42	Gaz, vapeurs, fumées	280	214	43	11	548	0,3
43	Substances chimiques, solides et liquides	1 474	1 023	63	0	2 560	1,5
	430 Substances chimiques, solides et liquides	1 408	959	58	0	2 425	1,5
	431 Substances brûlantes ou en fusion	66	64	5	0	135	0,1
44	Poussières, fragments volants, éclats	5 436	2 392	48	0	7 876	4,8
45	Radiations	134	129	1	1	265	0,2
	451 Radiations ionisantes	25	26	0	0	51	0,0
	459 Autres radiations	109	103	1	1	214	0,1
46	Matériaux	9 566	13 006	1 460	7	24 039	14,5
	460 Matériaux	9 278	12 655	1 400	7	23 340	14,1
	461 Pièces traitées manuellement	288	351	60	0	699	0,4
5	Milieux de travail	7 450	12 207	2 485	10	22 152	13,4
	510 Surfaces de travail, de circulation. Sols	4 369	7 162	1 501	7	13 039	7,9
	520 Obstacles, ouvertures dans les sols	975	1 662	313	1	2 951	1,8
	530 Escaliers, rampes, marches	2 008	3 299	654	2	5 963	3,6
	540 Vent ou foudre	56	42	2	0	100	0,1
	550 A réserver milieux travail souterrain	42	42	15	0	99	0,1
6	Autres agents	19 650	18 480	2 572	31	40 733	24,6
	610 Animaux	582	347	38	0	967	0,6
	690 Autres agents matériels n.c.a.	19 068	18 133	2 534	31	39 766	24,0
	Inconnu	258	315	118	5	696	0,4
	Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

Ici aussi peu de changements par rapport aux années précédentes, si ce n'est une légère augmentation de l'implication des machines.

A noter cependant, la part toujours très importante des moyens de transport et de manutention dans les accidents mortels et le nombre toujours important d'agents matériels classés « autres agents » ce qui rend difficile une analyse fine. L'utilisation du système de codage européen entré en vigueur pour les accidents à partir du 1^{er} janvier 2005 devrait permettre de pallier à cette insuffisance dans les prochains rapports.

3.2.5.3 NATURE DE LA LÉSION ET SUITE DE L'ACCIDENT

Tableau 19 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon la nature de l'accident (2004).

Code	Nature de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
10	Fractures	2 306	4 779	3 141	12	10 238	6,2
20	Luxations	802	1 441	342	0	2 585	1,6
25	Entorses et foulures	7 271	14 178	2 032	1	23 482	14,2
30	Commotions et autres traumatismes internes	3 147	5 052	758	9	8 966	5,4
40	Amputations et énucléations	133	263	207	0	603	0,4
41	Autres plaies	21 607	19 447	1 428	5	42 487	25,7
50	Traumatismes superficiels	8 999	5 726	388	1	15 114	9,1
55	Contusions, écrasements	12 763	19 994	1 646	3	34 406	20,8
60	Brûlures	1 798	2 100	151	15	4 064	2,5
70	Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	397	173	20	1	591	0,4
80	Effets des intempéries et d'autres facteurs externes	52	32	3	0	87	0,1
81	Asphyxies	32	32	2	1	67	0,0
82	Effets nocifs de l'électricité	52	48	4	3	107	0,1
83	Effets nocifs des radiations	50	42	1	0	93	0,1
90	Lésions multiples de nature différentes	1 126	1 619	394	15	3 154	1,9
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	10 026	7 378	1 173	52	18 629	11,3
	Inconnus	479	255	61	4	799	0,5
	Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

Pas de grand bouleversement non plus en ce qui concerne la nature des lésions si ce n'est une augmentation de la fréquence relative des lésions codées 99 « autres traumatismes et traumatismes mal définis ».

Les accidents mortels sont pour la plupart dus à des lésions multiples, des brûlures et des fractures, sans oublier que près de la moitié des accidents mortels ont été classés dans les traumatismes mal définis ou dans les inconnus.

Il faut relever ici encore l'impact de la catastrophe de Ghislenghien qui a causé 14 des 15 décès par brûlures.

3.2.5.4 SIÈGE DE LA LÉSION ET SUITE DE L'ACCIDENT

Tableau 20 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon le siège de la lésion (2004).

Code	Siège de la lésion	C.S.S	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
10	Tête	16 038	7 828	387	17	24 270	14,7
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	2 685	2 079	171	13	4 948	3,0
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	9 959	4 227	92	1	14 279	8,6
19	Sièges non classés ailleurs	3 394	1 522	124	3	5 043	3,0
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	885	1 038	154	1	2 078	1,3
30	Tronc	6 348	12 003	2 011	3	20 365	12,3
31	Dos (non compris l'épaule)	3 272	6 590	1 021	0	10 883	6,6
32	Epaule	1 330	2 404	732	0	4 466	2,7
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes du thorax)	1 163	2 173	116	3	3 455	2,1
34	Abdomen	215	253	24	0	492	0,3
35	Bassin et hanches	368	583	118	0	1 069	0,6
40	Membres supérieurs	25 520	31 539	3 964	0	61 023	36,9
41	Bras et coudes	2 136	2 801	539	0	5 476	3,3
42	Avant-bras et poignets	2 910	4 444	906	0	8 260	5,0
43	Mains	4 886	6 697	566	0	12 149	7,3
44	Doigts	15 588	17 597	1 953	0	35 138	21,2
50	Membres inférieurs	11 982	20 857	3 481	1	36 321	21,9
51	Cuisse	653	716	53	0	1 422	0,9
52	Genou	3 116	4 565	1 160	0	8 841	5,3
53	Jambe	1 951	2 521	366	0	4 838	2,9
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils seuls)	5 437	11 862	1 759	1	19 059	11,5
55	Orteils	825	1 193	143	0	2 161	1,3
60	Sièges multiples	3 431	4 265	917	32	8 645	5,2
61	Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres	767	812	130	5	1 714	1,0
62	Tronc et un ou plusieurs membres	350	613	115	1	1 079	0,7
63	Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus	356	583	102	1	1 042	0,6
68	Autres sièges multiples	866	1 274	315	15	2 470	1,5
69	Sièges multiples non précisés	1 092	983	255	10	2 340	1,4
70	Lésions générales	6 437	4 817	780	63	12 097	7,3
71	Appareil circulatoire en général	56	9	2	6	73	0,0
72	Appareil respiratoire en général	257	163	10	1	431	0,3
73	Appareil digestif en général	24	9	0	0	33	0,0
74	Système nerveux en général	230	214	68	1	513	0,3
79	Autres lésions générales	5 870	4 422	700	55	11 047	6,7
	Inconnus	399	212	57	5	673	0,4
	Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

L'analyse de la ventilation des suites des accidents sur les lieux du travail selon les sièges des lésions en 2004 ne diffère pas non plus fondamentalement de 2003. Cependant, nous relevons l'importante mortalité liée aux lésions générales ainsi qu'aux lésions à sièges multiples. De même, il convient de noter que les lésions aux membres inférieurs et les lésions à sièges multiples entraînent des séquelles permanentes de manière beaucoup plus fréquente que la moyenne.

3.3 L'ENTREPRISE

3.3.1 Ventilation des accidents selon leur suite et la taille de l'entreprise

La base de données des accidents est enrichie depuis 2002 des informations de l'ONSS quant à la taille de l'entreprise, variable qui comprenait par le passé un taux important d'inconnus, ce qui rendait aléatoires les résultats de l'analyse.

Tableau 21 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail selon la taille de l'entreprise (2004).

Taille d'entreprise	SUITES DE L'ACCIDENT				
	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total
1 - 4 travailleurs	3 936	5 128	1 066	14	10 144
5 - 9 travailleurs	3 393	5 041	975	8	9 417
10 - 19 travailleurs	5 429	7 963	1 309	14	14 715
20 - 49 travailleurs	9 409	12 974	2 027	23	24 433
50 - 99 travailleurs	6 459	8 565	1 186	13	16 223
100 - 199 travailleurs	6 409	7 913	968	11	15 301
200 - 499 travailleurs	8 093	8 391	1 011	15	17 510
500 - 999 travailleurs	6 201	5 033	662	2	11 898
> 1000 travailleurs	17 305	15 910	1 941	19	35 174
Total - taille connue	66 634	76 918	11 145	118	154 815
Inconnu	4 406	5 641	606	4	10 657
Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472

Les tableaux 21 et 22 concernent les accidents pour lesquelles la taille de l'entreprise est connue, soit dans 94 % des cas.

Dans la catégorie "Inconnu" sont repris les accidents réglés par un même assureur et survenus dans des entreprises pour lesquelles l'information relative à la taille n'a pas pu être obtenue à l'Onss en l'absence du numéro Onss dans les données de cet assureur. Les données relatives à la taille de l'entreprise communiquée par l'assureur en question n'ont pas été prises en compte en l'absence de garantie quant à leur fiabilité. Par rapport à 2003 le nombre de cas de cette catégorie a diminué de moitié.

Dans le tableau 22 sont répartis, pour chaque suite d'accident, les pourcentages des accidents par taille d'entreprise. Dans ce tableau, la catégorie des travailleurs

intérimaires n'est pas reprise puisque dans la base de donnée n'est renseignée que la taille des employeurs (agences intérim) et non la taille des entreprises utilisatrices où se déroulent les accidents.

Le tableau 22 comprend également, à titre de comparaison, la distribution de l'ensemble des travailleurs salariés, exprimée en pourcentage, en fonction de la taille de l'entreprise. Dans le tableau 23, les données d'accidents du travail sont mises en rapport avec la répartition de l'ensemble des travailleurs salariés selon la taille de l'entreprise.

Tableau 22 : Répartition en fréquence relative des accidents du travail et comparaison avec les effectifs des travailleurs ventilés selon la taille de l'entreprise (2004).

Taille d'entreprise	SUITES DE L'ACCIDENT					
	A C.S.S. (%)	B I.T. (%)	C I.P. (%)	D Mortel (%)	E Total (%)	F Emploi (%)*
1 - 4 travailleurs	6,3	7,3	10,1	12,3	7,1	9,3
5 - 9 travailleurs	5,4	7,2	9,2	7,0	6,6	7,6
10 - 19 travailleurs	7,8	10,2	11,8	12,3	9,3	9,1
20 - 49 travailleurs	15,0	18,5	19,2	20,2	17,0	14,5
50 - 99 travailleurs	10,2	12,1	11,1	11,4	11,2	9,3
100 - 199 travailleurs	10,2	11,2	9,1	9,6	10,6	8,8
200 - 499 travailleurs	12,6	11,6	9,2	13,2	11,9	11,3
500 - 999 travailleurs	9,6	6,7	5,9	1,8	7,9	8,3
> 1000 travailleurs	22,7	15,1	14,2	12,3	18,4	21,8
Total	100	100	100	100	100	

*Sources : O.N.S.S. effectif travailleurs-2^e trimestre 2004

Tableau 23 : Indice de disparité entre la répartition des conséquences des accidents du travail et les effectifs des travailleurs ventilés selon la taille de l'entreprise et (2004).

Taille D'entreprise	SUITES DE L'ACCIDENT				
	A / F C.S.S.	B / F I.T.	C / F I.P.	D / F Mortel	E / F Total
1 - 4 travailleurs	0,7	0,8	1,1	1,3	0,8
5 - 9 travailleurs	0,7	1,0	1,2	0,9	0,9
10 - 19 travailleurs	0,9	1,1	1,3	1,3	1,0
20 - 49 travailleurs	1,0	1,3	1,3	1,4	1,2
50 - 99 travailleurs	1,1	1,3	1,2	1,2	1,2
100 - 199 travailleurs	1,2	1,3	1,0	1,1	1,2
200 - 499 travailleurs	1,1	1,0	0,8	1,2	1,1
500 - 999 travailleurs	1,2	0,8	0,7	0,2	1,0
> 1000 travailleurs	1,0	0,7	0,7	0,6	0,8

Si on observe les accidents graves (avec prévision d'incapacité permanente), on constate que les taux les plus élevés sont le fait des entreprises de 5 à 99 travailleurs (Tableau 23).

3.3.2 Répartition des accidents en fonction de leur suite et de l'activité de l'entreprise.

Tableau 24 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail selon le secteur d'activité de l'entreprise (Nace 2 positions) en 2004.

Code	Secteur d'activité	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total
01	Agriculture, chasse et services annexes	488	886	168	2	1 544
02	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	23	37	19	0	79
05	Pêche, aquaculture et services annexes	29	53	4	0	86
10	extraction de houille, de lignite et de tourbe	15	10	0	0	25
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes	1	1	0	0	2
13	Extraction de minerais métalliques	30	16	8	0	54
14	Autres industries extractives	218	330	51	0	599
15	Industries alimentaires	2 451	3 696	427	3	6 577
16	Industries du tabac	30	80	6	0	116
17	Industries textiles	995	1 569	121	0	2 685
18	Industries de l'habillement et des fourrures	68	101	9	0	178
19	industries du cuir et de la chaussure	188	204	14	0	406
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie, à l'exclusion des meubles	712	1 331	189	2	2 234
21	Fabrication de pâte à papier, de papier et d'articles en papier	521	578	70	0	1 169
22	Edition, imprimerie, reproduction	478	613	73	0	1 164
23	Cokéfaction, raffinages et industries nucléaires	100	26	2	0	128
24	Fabrication de produits chimiques	1 406	1 088	145	2	2 641
25	Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques	640	919	84	0	1 643
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1 334	1 784	239	2	3 359
27	Métallurgie	1 848	1 081	215	2	3 146
28	Travail des métaux	3 145	4 152	529	11	7 837
29	Fabrication de machines et équipements	1 758	2 110	228	1	4 097
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	41	42	5	0	88
31	Fabrication de machines et appareils électriques	666	820	103	1	1 590
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et de communication	110	164	18	0	292

Code	Secteur d'activité	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	181	187	23	0	391
34	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques	1 468	1 649	151	0	3 268
35	Fabrication d'autres matériels de transport	315	400	41	0	756
36	Fabrication de meubles; industries diverses	634	903	112	1	1 650
37	Récupération	139	203	41	1	384
40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	269	135	20	1	425
41	Captage, épuration et distribution d'eau	28	22	5	0	55
45	Construction	7 489	12 278	2 325	31	22 123
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	2 078	2 530	309	1	4 918
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	3 135	4 311	577	2	8 025
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	4 764	5 761	711	4	11 240
55	Hôtels et restaurants	2 028	2 364	296	2	4 690
60	Transports terrestres	2 747	4 370	903	24	8 044
61	Transports par eau	70	42	10	1	123
62	Transports aériens	37	32	6	0	75
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	2 375	2 942	331	4	5 652
64	Postes et télécommunications	563	599	197	4	1 363
65	Intermédiation financière, à l'exclusion des assurances et des caisses de retraite	577	301	54	0	932
66	Assurances et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	152	75	20	0	247
67	Auxiliaires financiers et d'assurance	95	47	11	0	153
70	Activités immobilières	270	296	56	0	622
71	Location de machines et de matériel sans opérateur et d'autres biens mobiliers	132	164	22	0	318
72	Activités informatiques	160	85	21	1	267
73	Recherche et développement	138	83	10	0	231
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	7 141	11 379	1 097	11	19 628
75	Administration publique	283	271	47	1	602
80	Education	775	619	116	1	1 511

Code	Secteur d'activité	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total
85	Santé et action sociale	10 434	5 849	848	4	17 135
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	241	277	39	1	558
91	Activités associatives diverses	798	869	127	0	1 794
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	1 388	542	162	0	2 092
93	Autres services	324	425	59	0	808
95	Activités dans ménages en tant qu'employeurs de personnels domestique	142	99	25	1	267
99	Organismes extra-territoriaux	20	13	2	0	35
	Inconnus	2 355	745	250	1	3 351
	Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472

Depuis 2000, les accidents survenus aux travailleurs intérimaires ne sont plus enregistrés dans la banque de données sous le code Nace du travail intérimaire (Nace 74) mais bien sous le code Nace de l'entreprise utilisatrice. Cette particularité doit permettre d'appréhender le risque d'accident pour les travailleurs intérimaires là où il se rencontre, c'est-à-dire sur le site de l'entreprise utilisatrice. Cependant, afin d'éviter une perte d'information relative au risque propre au secteur « Autres services fournis aux entreprises » (qui comprend le travail intérimaire), les accidents des travailleurs intérimaires sont classés dans le Nace 74 (tableau 24).

Il est noter que les travailleurs intérimaires représentent 41% du volume de l'emploi (ONSS, équivalents temps plein, 30 juin 2004) du secteur Nace 74 et que les taux du secteur Nace 74 figurant dans les tableaux 31 et 32 ne sont pas les taux du secteur intérimaire proprement dit.

3.3.3 Les secteurs d'activités les plus importants.

3.3.3.1 RÉPARTITION DES ACCIDENTS EN FONCTION DE LEUR SUITE ET DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE.

Les tableaux suivants présentent les accidents et leurs suites pour les secteurs d'activités les plus importants (secteurs pour lesquels on a enregistré au moins 1% de l'ensemble des accidents du travail). Ils sont ordonnés de manière décroissante en fonction du nombre d'accidents.

Tableau 25 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail dans les secteurs d'activités économiques les plus fréquemment touchés en 2004 et fréquences relatives du nombre d'accidents selon les secteurs en 2003 et 2004.

Code	Secteur d'activité	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	% 2004	% 2003
45	Construction	7 489	12 278	2 325	31	22 123	13,4	13,4
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	7 141	11 380	1 097	10	19 628	11,9	11,2

Code	Secteur d'activité	C.S.S	I.T.	I.P.	Mortel	Total	% 2004	% 2003
85	Santé et action sociale	10 434	5 849	848	4	17 135	10,4	10,1
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles ; réparation d'articles domestiques	4 764	5 761	711	4	11 240	6,8	6,9
60	Transports terrestres	2 747	4 370	903	24	8 044	4,9	4,6
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	3 135	4 311	577	2	8 025	4,8	5,2
28	Travail des métaux	3 145	4 152	529	11	7 837	4,7	5,0
15	Industries alimentaires	2 451	3 696	427	3	6 577	4,0	4,2
63	Services auxiliaires des transports ; agences de voyages	2 375	2 942	331	4	5 652	3,4	3,5
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles ; commerce de détail de carburants	2 078	2 530	309	1	4 918	3,0	2,9
55	Hôtels et restaurants	2 028	2 364	296	2	4 690	2,8	2,9
29	Fabrication de machines et équipements	1 758	2 110	228	1	4 097	2,5	2,6
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	1 334	1 784	239	2	3 359	2,0	2,2
	Inconnus	2 355	745	250	1	3 351	2,0	1,0
34	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques	1 468	1 649	151	0	3 268	2,0	1,9
27	Métallurgie	1 848	1 081	215	2	3 146	1,9	2,1
17	Industries textiles	995	1 569	121	0	2 685	1,6	1,6
24	Fabrication de produits chimiques	1 406	1 088	145	2	2 641	1,6	1,7
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie, à l'exclusion des meubles	712	1 331	189	2	2 234	1,4	1,4
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	1 388	542	162	0	2 092	1,3	1,3
91	Activités associatives diverses	798	869	127	0	1 794	1,1	1,1
36	Fabrication de meubles, industries diverses	634	903	112	1	1 650	1,0	1,1
25	Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques	640	919	84	0	1 643	1,0	1,0
31	Fabrication de machines et appareils électriques	666	820	103	1	1 590	1,0	1,1
	Total	63 789	75 044	10 479	107	149 419	90,3	90,0
	Total général	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100	100

Ces secteurs regroupent 149 419 accidents, soit 90,3 % de l'ensemble des accidents du travail de 2004. On y retrouve les mêmes secteurs qu'en 2003 à l'exception du secteur de l'agriculture, de la chasse et services annexes qui passe sous la barre de 1 % du total des accidents.

3.3.3.2 FORMES LES PLUS FRÉQUENTES DES ACCIDENTS POUR LES SECTEURS LES PLUS FRÉQUEMMENT TOUCHÉS.

Tableau 26 : Répartition en fréquence absolue et relative des formes les plus fréquentes d'accidents du travail selon les secteurs d'activités les plus fréquemment touchés en 2004.

Code	Secteur d'activité	Les formes les plus fréquentes des accidents						Total des accidents du secteur
		3 - contact avec des objets		1 - Chutes		5 - Efforts, faux mouvements ou glissades		
		N	%	N	%	N	%	
45	Construction	7 829	35,4	4 019	18,2	3 801	17,2	22 123
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	6 921	35,3	3 325	16,9	2 327	11,9	19 628
85	Santé et action sociale	5 712	33,3	2 642	15,4	2 698	15,7	17 135
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	3 708	33,0	1 584	14,1	1 740	15,5	11 240
60	Transports terrestres	2 221	27,6	1 494	18,6	1 482	18,4	8 044
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	2 478	30,9	1 207	15,0	1 336	16,6	8 025
28	Travail des métaux	3 529	45,0	729	9,3	1 071	13,7	7 837
15	Industries alimentaires	2 302	35,0	1 044	15,9	905	13,8	6 577
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	2 042	36,1	777	13,7	973	17,2	5 652
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	1 995	40,6	473	9,6	778	15,8	4 918
Total tous Nace confondus		57 658	34,8	25 790	15,6	25 287	15,3	165 472

Les pourcentages figurant dans le tableau 26 sont calculés par rapport au nombre total des accidents du secteur considéré.

3.3.3.3 LES FORMES LES PLUS FRÉQUENTES DES ACCIDENTS GRAVES POUR LES SECTEURS LES PLUS FRÉQUEMMENT TOUCHÉS.

Les accidents graves repris dans le tableau 27 sont les accidents avec prévision d'incapacité permanente et les accidents mortels.

Tableau 27 : Répartition en fréquence absolue et relative des formes les plus fréquentes d'accidents du travail graves selon les secteurs d'activités les plus fréquemment touchés en 2004.

Code	Activité de l'entreprise	Chutes		Contact avec des objets		Efforts, faux mouvements et glissades sans chute		Total accidents graves
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
45	Construction	791	33,6	489	20,8	432	18,3	2 356
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	353	31,9	212	19,2	159	14,4	1 107
60	Transports terrestres	245	26,4	165	17,8	189	20,4	927
85	Santé et action sociale	258	30,3	131	15,4	225	26,4	852
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	194	27,1	127	17,8	139	19,4	715
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclu. du commerce en véhicules automobiles et motocycles	135	23,3	120	20,7	118	20,4	579
28	Travail des métaux	112	26,0	119	22,0	85	15,7	540
15	Industries alimentaires	121	28,1	85	19,8	72	16,7	430
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	90	26,9	75	22,4	55	16,4	335
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	73	23,5	60	19,4	71	22,9	310

Les pourcentages figurant dans le tableau 27 sont calculés par rapport au nombre total des accidents graves survenus dans le secteur considéré.

3.3.3.4 AGENTS MATÉRIELS LES PLUS FRÉQUENTS POUR LES SECTEURS LES PLUS FRÉQUEMMENT TOUCHÉS.

Tableau 28 : Répartition en fréquence absolue et relative des agents matériels d'accidents du travail les plus fréquents selon les secteurs d'activités les plus touchés en 2004.

Code	Activité de l'entreprise	46 Matériaux		35 Outils, instruments et ustensiles à mains		51 Surfaces de travail et de circulation. Sols		Total accidents dans le secteur
		N	%	N	%	N	%	
45	Construction	4 555	20,6	1 809	8,2	2 045	9,2	22 123
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	3 610	18,4	1 767	9,0	1 263	6,4	19 628
85	Santé et action sociale	1 292	7,5	2 064	12,0	1 377	8,0	17 135
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules auto. et moto. ; réparation d'articles domestiques	1 566	13,9	1 382	12,3	757	6,7	11 240
60	Transports terrestres	896	11,1	338	4,2	622	7,7	8 044
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	1 232	15,4	671	8,4	584	7,3	8 025
28	Travail des métaux	1 555	19,8	659	8,4	399	5,1	7 837
15	Industries alimentaires	641	9,7	719	10,9	604	9,2	6 577
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	1 207	21,4	213	3,8	687	12,2	5 652
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules auto. et de moto.; comm. de détail de carburants	701	14,3	521	10,6	263	5,3	4 918

Les pourcentages figurant dans le tableau 28 sont calculés par rapport au nombre total d'accidents survenus dans le secteur considéré.

Les trois agents matériels les plus fréquemment incriminés dans les accidents de travail restent dans l'ordre décroissant d'importance, les matériaux, les outils, instruments et ustensiles à main et les surfaces de travail et de circulation ou sols. Il existe cependant des variantes dans l'ordre de fréquence selon les secteurs d'activité. Ainsi, les outils apparaissent comme l'agent matériel le plus fréquent dans les secteurs de la construction, du travail intérimaire, du travail des métaux et des services auxiliaires des transports et agences de voyage. Quant aux surfaces de circulation et sols, ils sont la deuxième cause d'accidents dans le secteur de la santé et de l'action sociale et de l'industrie alimentaire.

3.3.3.5 NATURE DES LÉSIONS LES PLUS FRÉQUENTES DES ACCIDENTS POUR LES SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS.

Tableau 29 : Répartition en fréquence absolue et relative des natures des lésions les plus fréquentes des accidents du travail dans les secteurs d'activités économiques les plus touchés (2004).

Codes Naces	Secteurs d'activité	Nature des lésions								Total accidents dans le secteur
		41 Plaies autres		55 Contusions et écrasements		25 Entorses et foulures		50 Traumatismes superficiels		
		N	%	N	%	N	%	N	%	
45	Construction	5 311	24,0	3 803	17,2	3 322	15,0	2 994	13,5	22 123
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	5 842	29,8	4 615	23,5	2 861	14,6	1 424	7,3	19 628
85	Santé et action sociale	5 148	30,0	3 483	20,3	2 456	14,3	1 192	7,0	17 135
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	2 979	26,5	2 070	18,4	1 530	13,6	551	4,9	11 240
60	Transports terrestres	1 201	14,9	1 857	23,1	1 393	17,3	472	5,9	8 044
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	1 998	24,9	1 719	21,4	1 155	14,4	567	7,1	8 025
28	Travail des métaux	2 233	28,5	1 444	18,4	823	10,5	1 269	16,2	7 837
15	Industries alimentaires	1 934	29,4	1 561	23,7	812	12,3	412	6,3	6 577
63	Services auxiliaires des transports, agences de voyages	772	13,7	1 721	30,4	779	13,8	610	10,8	5 652
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	1 384	28,1	865	17,6	597	12,1	619	12,6	4 918

Les pourcentages figurant dans le tableau 29 sont calculés par rapport au nombre total des accidents survenus dans le secteur considéré.

Il faut noter l'importance des plaies qui représentent près de 30 % des accidents dans plusieurs secteurs d'activité comme le secteur intérimaire, le secteur santé ou encore l'industrie alimentaire. Par ailleurs, dans le secteur des services auxiliaires des transports, ce sont les contusions et écrasements qui arrivent en tête avec 30,4% des accidents.

3.3.3.6 LES SIÈGES DES LÉSIONS LES PLUS FRÉQUENTS POUR LES SECTEURS LES PLUS IMPORTANTS.

Tableau 30 : Répartition en fréquence absolue et relative des sièges de lésions les plus fréquents d'accidents du travail dans secteurs d'activités les plus importants en 2004.

Codes Naces	Secteurs d'activité	Siège de la lésion								Total acc. du secteur
		44 - doigts		54 - cheville et pieds (sauf ongles seuls)		12 - oeil		43 - mains		
		N	%	N	%	N	%	N	%	
45	Construction	4 227	19,1	2 756	12,5	2 395	10,8	1 584	7,2	22 123
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	4 384	22,3	2 382	12,1	1 736	8,8	1 650	8,4	19 628
85	Santé et action sociale	5 034	29,4	1 542	9,0	831	4,8	1 243	7,3	17 135
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	2 589	23,0	1 309	11,6	355	3,2	766	6,8	11 240
60	Transports terrestres	772	9,6	1 243	15,5	416	5,2	387	4,8	8 044
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	1 509	18,8	1 026	12,8	510	6,4	541	6,7	8 025
28	Travail des métaux	1 888	24,1	681	8,7	1 408	18,0	613	7,8	7 837
15	Industries alimentaires	1 525	23,2	744	11,3	391	5,9	585	8,9	6 577
63	Services auxiliaires des transports; agences de voyages	815	14,4	867	15,3	396	7,0	303	5,4	5 652
50	Commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	1 075	21,9	380	7,7	773	15,7	417	8,5	4 918

Les pourcentages figurant dans le tableau 30 sont calculés par rapport au nombre total des accidents survenus dans le secteur considéré.

Les lésions touchent principalement les doigts, même si certaines particularités sectorielles apparaissent. Ainsi, dans les secteurs des transports terrestres (60) et des services auxiliaires des transports et agences de voyage (63) ce sont les chevilles et les pieds qui sont les plus souvent touchés. Tandis que les yeux sont les principaux sièges de lésions dans les secteurs du travail des métaux (28) et du commerce, entretien et réparation de véhicules automobiles et de motocycles et commerce de carburants (50).

4 Les taux de fréquence, gravité réels et gravité globaux

4.1 LES TAUX DE FRÉQUENCE, GRAVITÉ RÉELS ET GRAVITÉ GLOBAUX POUR 2004

Tableau 31 Taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux en 2004 selon les secteurs d'activités (Nace 2 positions).

Code-Nace	Heures d'exposition aux risques	Nombre d'accidents (**)	Nombre d'accidents mortels	Somme des taux d'incapacité permanente	Nombre de jours perdus	T.F.	T.G.	T.G.G.	
1	Agriculture, chasse et services annexes	30 739 745	1 056	2	1 038	27 951	34,35	0,91	3,93
2	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	841 501	56	0	141	2 328	66,55	2,77	15,33
5	Pêche, pisciculture et aquaculture	771 136	57	0	0	347	73,92	0,45	0,45
10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe	107 887	10	0	0	127	92,69	1,18	1,18
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes	*	1	0	0	2	-	-	-
12	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	*	-	-	-	-	-	-	-
13	Extraction de minerais métalliques	*	24	0	51	827	-	-	-
14	Autres industries extractives	4 913 532	381	0	261	11 258	77,54	2,29	6,28
15	Industries alimentaires	129 127 795	4 126	3	2 289	93 396	31,95	0,72	2,23
16	Industrie du tabac	3 094 727	86	0	25	1 484	27,79	0,48	1,09
17	Industrie textile	48 533 839	1 690	0	780	33 759	34,82	0,70	1,90
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	9 188 355	110	0	51	2 243	11,97	0,24	0,66
19	Industrie du cuir et de la chaussure	2 331 057	218	0	70	4 396	93,52	1,89	4,14
20	Travail du bois et fabric. d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie	17 988 566	1 522	2	1 252	37 009	84,61	2,06	8,11
21	Industrie du papier et du carton	23 818 262	648	0	428	16 392	27,21	0,69	2,03
22	Edition, imprimerie, reproduction	45 965 774	686	0	445	14 064	14,92	0,31	1,03
23	Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires	7 841 076	28	0	10	799	3,57	0,10	0,20
24	Industrie chimique	112 286 971	1 235	2	717	27 354	11,00	0,24	0,86
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	37 852 290	1 003	0	549	19 066	26,50	0,50	1,59
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	48 991 233	2 025	2	1 315	48 517	41,33	0,99	3,31
27	Métallurgie	54 913 205	1 298	2	1 130	34 332	23,64	0,63	2,44
28	Travail des métaux	90 500 260	4 692	11	3 046	106 433	51,85	1,18	4,61
29	Fabrication de machines et équipements	65 212 440	2 339	1	1 136	47 686	35,87	0,73	2,15
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	875 178	47	0	22	843	53,70	0,96	2,85
31	Fabrication de machines et appareils électriques	35 899 405	924	1	635	21 388	25,74	0,60	2,13
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	22 911 635	182	0	89	3 540	7,94	0,15	0,45

ACCIDENTS DU TRAVAIL 2004
SECTEUR PRIVE

33	Fabrication d'instrum. médicaux, de précision, d'optique et horlogerie	11 373 392	210	0	189	4 164	18,46	0,37	1,61
34	Construction et assemblage de véhicules autom., de (semi)remorques	81 917 861	1 800	0	961	36 733	21,97	0,45	1,33
35	Fabrication d'autres matériels de transport	14 320 812	441	0	242	9 343	30,79	0,65	1,92
36	Fabrication de meubles; industries diverses	31 519 566	1 016	1	680	22 586	32,23	0,72	2,57
37	Récupération de matières recyclables	4 338 017	245	1	184	6 210	56,48	1,43	6,34
40-41	Production et distrib. d' électricite, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	23 122 989	183	1	182	4 464	7,91	0,19	1,11
45	Construction	276 457 458	14 634	31	14 431	421 782	52,93	1,53	6,28
50	Comm. et répar. d'autos et de motos, comm. de détail carburants	90 171 186	2 840	1	1 771	59 240	31,50	0,66	2,21
51	Comm. de gros et interm. du comm., excl. comm. d'autos et motos	282 972 611	4 890	2	3 878	118 773	17,28	0,42	1,50
52	Comm. de détail, excl. commerce de véhicules automobiles et motos	288 017 804	6 476	4	4 190	150 926	22,48	0,52	1,72
55	Hôtels et restaurants	114 529 023	2 662	2	1 612	59 309	23,24	0,52	1,70
60-63	Transports terrestres. Services auxiliaires des transports	185 948 234	8 665	29	7 678	248 938	46,60	1,34	5,61
64	Postes et télécommunications	26 696 935	800	4	968	20 896	29,97	0,78	4,63
65	Intermédiation financière	129 339 810	355	0	426	7 921	2,74	0,06	0,31
66	Assurance	40 050 729	95	0	92	3 050	2,37	0,08	0,25
67	Auxiliaires financiers	24 259 958	58	0	90	1 670	2,39	0,07	0,35
70	Activités immobilières	24 665 784	352	0	311	8 978	14,27	0,36	1,31
71	Location sans opérateur	9 727 757	186	0	112	4 186	19,12	0,43	1,29
72	Activités informatiques	64 045 241	107	1	81	2 911	1,67	0,05	0,26
73	Recherche et développement	11 728 347	93	0	36	1 479	7,93	0,13	0,36
74	Autres services fournis aux entreprises	413 709 683	12 487	10	6 061	253 768	30,18	0,61	1,91
75	Administration publique, serv. collect. généraux et sécur. sociale	25 545 678	319	1	372	7 346	12,49	0,29	1,67
80	Education	1 338 994	736	1	692	17 672	-	-	-
85	Santé et action sociale	392 509 784	6 701	4	6 133	145 167	17,07	0,37	1,62
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	12 045 639	317	1	268	6 904	26,32	0,57	2,86
91	Activités associatives diverses	47 010 554	996	0	1 589	21 067	21,19	0,45	2,98
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	46 036 156	704	0	1 039	21 395	15,29	0,46	2,16
93	Services personnels	29 438 239	484	0	285	10 510	16,44	0,36	1,08
95	Services domestiques	3 010 735	125	1	131	4 768	41,52	1,58	7,34
99	Organismes extra-territoriaux	62 010	15	0	20	305	-	-	-
	Inconnu	*	996	1	1 016	23 935	-	-	-
Total		3 500 616 856	94 432	122	71 197	2 261 937	26,98	0,65	2,43

* : Inconnu O.N.S.S.

(**) : Nombre d'accidents d'une incapacité temporaire d'un jour au moins ou mortels

*** : Pour le Nace 74 : voir les commentaires du tableau 24 : page 36

4.2 EVOLUTION DES TAUX DE FRÉQUENCE , GRAVITÉ RÉELS ET GRAVITÉ GLOBAUX DE 2002 À 2004

Tableau 32 : Evolution des taux de fréquence, de gravité réels et de gravité globaux selon les secteurs d'activités (Nace 2 positions) de 2002 à 2004.

Code-Nace		T.F.			T.G.			T.G.G.		
		2002	2003	2004	2002	2003	2004	2002	2003	2004
1	Agriculture, chasse et services annexes	40,22	38,72	34,35	0,94	0,93	0,91	3,60	3,61	3,93
2	Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	88,06	87,76	66,55	2,68	3,20	2,77	16,61	25,45	15,33
5	Pêche, pisciculture et aquaculture	99,25	71,66	73,92	2,73	0,16	0,45	69,38	0,16	0,45
10	Extraction de houille, de lignite et de tourbe	79,83	51,73	92,69	1,33	3,58	1,18	6,57	8,10	1,18
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel et services annexes	*	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	*	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Extraction de minerais métalliques	*	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres industries extractives	78,84	88,23	77,54	2,02	2,28	2,29	8,69	8,78	6,28
15	Industries alimentaires	38,09	35,23	31,95	0,80	0,79	0,72	2,32	2,48	2,23
16	Industrie du tabac	31,62	24,71	27,79	0,67	0,48	0,48	1,80	0,86	1,09
17	Industrie textile	39,31	34,61	34,82	0,76	0,67	0,70	2,19	1,90	1,90
18	Industrie de l'habillement et des fourrures	9,79	9,73	11,97	0,26	0,29	0,24	0,58	0,96	0,66
19	Industrie du cuir et de la chaussure	73,24	80,30	93,52	1,56	1,52	1,89	6,10	4,80	4,14
20	Travail du bois et fabric. d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie	103,01	91,27	84,61	2,39	2,16	2,06	7,66	8,29	8,11
21	Industrie du papier et du carton	35,64	32,47	27,21	0,76	0,84	0,69	1,99	3,27	2,03
22	Edition, imprimerie, reproduction	17,45	16,75	14,92	0,35	0,36	0,31	1,18	0,96	1,03
23	Cokéfaction, raffinage et industries nucléaires	7,66	4,53	3,57	0,14	0,09	0,10	0,21	0,37	0,20
24	Industrie chimique	13,34	11,81	11,00	0,26	0,25	0,24	0,92	0,84	0,86
25	Industrie du caoutchouc et des plastiques	30,86	27,54	26,50	0,59	0,55	0,50	2,05	1,52	1,59
26	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	49,93	45,24	41,33	1,15	1,09	0,99	3,99	4,27	3,31
27	Métallurgie	26,60	24,16	23,64	0,66	0,71	0,63	2,64	2,67	2,44
28	Travail des métaux	62,53	56,77	51,85	1,29	1,27	1,18	4,32	4,49	4,61
29	Fabrication de machines et équipements	44,23	38,83	35,87	0,86	0,81	0,73	2,41	2,57	2,15
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	67,98	45,98	53,70	1,37	0,72	0,96	4,39	1,34	2,85
31	Fabrication de machines et appareils électriques	30,63	31,92	25,74	0,62	0,71	0,60	1,83	2,09	2,13
32	Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	9,90	8,36	7,94	0,21	0,17	0,15	0,80	0,38	0,45
33	Fabrication d'instrum. médicaux, de précision, d'optique et horlogerie	21,88	18,67	18,46	0,38	0,27	0,37	1,16	0,56	1,61
34	Construction et assemblage de véhicules autom., de (semi)remorques	25,77	21,10	21,97	0,54	0,48	0,45	1,27	1,34	1,33
35	Fabrication d'autres matériels de transport	34,58	27,99	30,79	0,64	0,71	0,65	1,48	2,32	1,92
36	Fabrication de meubles; industries diverses	40,43	38,00	32,23	0,84	0,82	0,72	2,44	2,61	2,57

ACCIDENTS DU TRAVAIL 2004

SECTEUR PRIVE

37	Récupération de matières recyclables	57,36	60,14	56,48	1,61	1,39	1,43	4,91	3,96	6,34
40-41	Production et distrib. d' électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	8,07	8,49	7,91	0,19	0,19	0,19	0,85	1,32	1,11
45	Construction	63,04	54,15	52,93	1,73	1,51	1,53	6,59	5,73	6,28
50	Comm. et répar. d'autos et de motos, comm. de détail carburants	37,41	31,95	31,50	0,73	0,65	0,66	2,37	2,24	2,21
51	Comm. de gros et interm. du comm., excl. comm. d'autos et motos	20,97	19,30	17,28	0,48	0,44	0,42	1,58	1,44	1,50
52	Comm. de détail, excl. commerce de véhicules automobiles et motos	25,00	23,31	22,48	0,55	0,54	0,52	1,61	1,57	1,72
55	Hôtels et restaurants	28,37	24,88	23,24	0,58	0,53	0,52	1,52	1,58	1,70
60-63	Transports terrestres. Services auxiliaires des transports	54,23	49,62	46,60	1,37	1,40	1,34	5,25	5,53	5,61
64	Postes et télécommunications	6,09	28,51	29,97	0,17	0,76	0,78	0,56	4,94	4,63
65	Intermédiation financière	3,09	2,51	2,74	0,06	0,05	0,06	0,24	0,27	0,31
66	Assurance	2,42	2,04	2,37	0,04	0,05	0,08	0,17	0,19	0,25
67	Auxiliaires financiers	3,15	2,94	2,39	0,09	0,07	0,07	0,39	0,24	0,35
70	Activités immobilières	15,23	15,16	14,27	0,44	0,36	0,36	1,55	1,44	1,31
71	Location sans opérateur	22,46	20,67	19,12	0,55	0,54	0,43	1,91	1,94	1,29
72	Activités informatiques	1,60	1,88	1,67	0,02	0,03	0,05	0,19	0,36	0,26
73	Recherche et développement	10,17	8,67	7,93	0,23	0,13	0,13	0,89	0,41	0,36
74	Autres services fournis aux entreprises	36,07	32,09	30,18	0,73	0,63	0,61	2,28	1,94	1,91
75	Administration publique, serv. collect. généraux et sécur. sociale	31,58	18,58	12,49	0,62	0,44	0,29	2,05	2,03	1,67
80	Education	*	-	-	-	-	-	-	-	-
85	Santé et action sociale	18,13	17,38	17,07	0,37	0,35	0,37	1,13	1,07	1,62
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	35,30	25,54	26,32	0,87	0,75	0,57	3,26	3,45	2,86
91	Activités associatives diverses	24,60	22,84	21,19	0,55	0,38	0,45	1,77	1,35	2,98
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	21,26	17,10	15,29	0,55	0,45	0,46	2,25	1,95	2,16
93	Services personnels	15,22	15,17	16,44	0,33	0,32	0,36	0,96	0,76	1,08
95	Services domestiques	31,24	41,56	41,52	1,28	1,40	1,58	4,57	11,21	7,34
99	Organismes extra-territoriaux	*	-	-	-	-	-	-	-	-
	Inconnu	*	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		31,23	28,45	26,98	0,70	0,67	0,65	2,38	2,34	2,43

* : Inconnu O.N.S.S.

5 Les accidents survenus sur le chemin du travail en 2004

5.1 LA VICTIME

5.1.1 Suite des accidents de chemin du travail par genre et par catégorie professionnelle.

Tableau 33 : Répartition en fréquences absolues et relatives des conséquences des accidents sur le chemin du travail selon la catégorie professionnelle de la victime en 2004.

Suites	Catégories professionnelles					Total	
	Ouvriers	Employés	Interim	Autres	Inconnus	N	%
Cas sans suite	3 176	3 767	574	74	326	7 917	40,4
Incapacité temporaire	5 128	3 429	897	88	67	9 609	49,0
Incapacité permanente	1 175	660	110	22	42	2 009	10,2
Mortels	49	20	3	1	0	73	0,4
Total	9 528	7 876	1 584	185	435	19 608	100
%	48,6	40,2	8,1	0,9	2,2	100	

Autres = extensions-loi, gens de maison.

Ce sont les ouvriers qui connaissent le plus haut taux d'accidents sur le chemin du travail avec prévision d'IPP (12 %), suivis des employés (8%) et des intérimaires (7%).

Tableau 34 : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents sur le chemin du travail selon la conséquence de l'accident et le genre de la victime et comparaison avec la répartition du nombre de travailleurs selon le genre (2004).

Genre		Suites				Total	%	% Emploi (*)
		CSS	IT	IP	Mortels			
Femmes	N	4 115	4 620	905	19	9 659	49,3	37,1
	%	42,6	47,8	9,4	0,2	100		
Hommes	N	3 802	4 989	1 104	54	9 949	50,7	62,9
	%	38,2	50,1	11,1	0,5	100		
Total		7 917	9 609	2 009	73	19 608	100	100

*Sources : O.N.S.S. effectif travailleurs en équivalents temps plein- 2^e trimestre 2004

Si les femmes ne représentent que 37% du marché de l'emploi, elles encourent près de la moitié des accidents sur le chemin du travail. Par contre, ces accidents sont moins lourds de conséquences que les accidents survenus à des hommes.

L'analyse plus détaillée selon le genre de la victime fait l'objet d'un rapport annuel à part.

5.2 L'ACCIDENT

5.2.1 Typologie des accidents de chemin du travail

5.2.1.1 FORME DE L'ACCIDENT ET SUITE DE L'ACCIDENT

Tableau 35 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents sur le chemin du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon la forme de l'accident (2004).

Code	Forme de l'accident	Suites de l'accident				Total	%
		C.S.S	I.T.	I.P.	Mortel		
10	Chutes de personnes	2 408	1 704	641	8	6 072	31,0
11	Chutes de personnes avec dénivellement	665	852	231	7	1 755	9,0
12	Chutes de personnes de plain-pied	1 743	2 163	410	1	4 317	22,0
20	Chutes des objets	41	56	8	0	105	0,5
21	Eboulement	0	2	0	0	2	0,0
22	Ecroulement	1	4	0	0	5	0,0
23	Chutes d'objets en cours de manutention (briques)	19	29	3	0	51	0,3
24	Autres chutes d'objets	21	21	5	0	47	0,2
30	Contact avec des objets (sauf 20 en 40)	2 880	3 498	783	36	7 197	36,7
31	Marche sur des objets	33	58	9	1	101	0,5
32	Contact avec des objets immobiles	382	518	101	4	1 005	5,1
33	Contact avec des objets mobiles (projection, corps étrangers,...)	2 465	2 922	673	31	6 091	31,1
40	Coinçage	133	106	18	0	257	1,3
50	Efforts, faux mouvements et glissades sans chutes	379	544	115	2	1 040	5,3
51	Au cours de manutention sans force motrice	192	290	54	1	537	2,7
52	Au cours de toute autre circonstances	187	254	61	1	503	2,6
60	Exposition ou contact avec la chaleur ou le froid	3	4	1	0	8	0,0
80	Exposition à ou contact avec les substances no-cives	8	1	0	0	9	0,0
81	Contact par inhalation, par ingestion de substances no-cives	6	1	0	0	7	0,0
83	Exposition à des radiations autres qu'ionisantes (infrarouges,...)	2	0	0	0	2	0,0
90	Autres formes d'accident qu'il est impossible de classer ailleurs	2 017	2 330	421	26	4 794	24,4
	Inconnus	48	55	22	1	126	0,6
	Total	7 917	9 609	2 009	73	19 608	100

La forme d'accident la plus fréquente reste le contact avec des objets mobiles, ce qui inclus les collisions, même si l'on constate une légère régression par rapport à l'année 2003. A contrario, les chutes ont connu une augmentation. Mais ce sont

surtout les formes d'accidents codées 90 - autres formes d'accidents qu'il est impossible de classer ailleurs qui connaissent une forte croissance et atteignent en 2004 près d'un accident sur quatre.

5.2.1.2 AGENT MATÉRIEL ET SUITE DE L'ACCIDENT.

Le tableau 36 reprend les agents matériels qui concernent au moins 0,1% des accidents de chemin du travail. Les agents sont classés en ordre décroissant selon le nombre d'accidents.

Tableau 36 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents sur le chemin du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon l'agent matériel de l'accident (2004).

Code	Agent matériel	Suites de l'accident				Total	%
		C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel		
231	Moyens de transport roulants - Véhicules à moteur	3 730	4 870	1 069	51	9 720	49,6
690	Autres agents matériels qu'il a été impossible de classer ailleurs	1 629	1 769	306	10	3 714	18,9
510	Surfaces de travail et de circulation. Sols	765	889	199	1	1 854	9,5
232	Moyens de transport roulants - Véhicules sans moteur	715	833	183	7	1 738	8,9
530	Escaliers, rampes, marches	206	269	56	1	532	2,7
520	Obstacles, ouvertures dans les sols (trous, fosses)	190	250	49	0	489	2,5
299	Autres moyens de transport	123	167	29	0	319	1,6
221	Moyens de transport par rail - Réseau public	81	118	23	1	223	1,1
390	Autres matériels non classés ailleurs	109	96	15	0	220	1,1
460	Matériaux	41	55	7	0	103	0,5
	Inconnu	38	38	20	1	97	0,5
222	Moyens de transport par rail - Réseau privé	42	37	6	1	86	0,4
610	Animaux	42	29	8	0	79	0,4
351	Outils, instruments mus exclusivement par la force de l'homme	38	36	4	0	78	0,4
149	Autres machines spécifiquement agricoles	24	23	6	0	53	0,3
440	Poussières, fragments, volants, éclats	34	17	1	0	52	0,3
360	Echelles, rampes mobiles, escabeaux	19	15	4	0	38	0,2
110	Risques mécaniques de machines motrices ou génératrices	14	14	1	0	29	0,1
159	Autres machines du travail de la mine	18	6	4	0	28	0,1

Code	Agent matériel	Suites de l'accident				Total	%
		C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel		
550	A réserver pour milieux de travail souterrains	6	10	3	0	19	0,1
190	Autres machines et engins spécifiques	4	13	1	0	18	0,1
290	Autres moyens de transport	2	7	1	0	10	0,1
430	Substances chimiques, solides et liquides	7	3	0	0	10	0,1
	Total	7 877	9 564	1 995	73	19 509	99,5
	Total général	7 917	9 609	2 009	73	19 608	100

Plus de 6 accidents sur dix sont liés à des véhicules de transports, sur roues ou sur rails avec ou sans moteur. Mais, parmi eux, les véhicules roulant sur roues et à moteur sont impliqués dans près de 50 % de tous les accidents survenus sur le chemin du travail. Ce type de véhicule est aussi responsable de 51 des 73 décès (70%) et de 53 % des accidents pour lesquels une incapacité permanente est prévue.

5.2.1.3 NATURE DE LA LÉSION ET SUITE DE L'ACCIDENT.

Tableau 37 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents sur le chemin du travail selon la nature de l'accident et répartition en fréquence relative des accidents selon la nature de l'accident (2004).

Code	Nature de la lésion	Suites de l'accident				Total	%
		C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel		
10	Fractures	291	671	654	6	1 622	8,3
20	Luxations	202	251	60	0	513	2,6
25	Entorses et foulures	1 163	1 648	200	0	3 011	15,4
30	Commotions et autres traumatismes internes	744	1 073	168	3	1 988	10,1
40	Amputations et énucléations	1	2	2	0	5	0,0
41	Autres plaies	961	970	120	3	2 054	10,5
50	Traumatismes superficiels	493	350	42	1	886	4,5
55	Contusions, écrasements	2 205	2 638	307	0	5 150	26,3
60	Brûlures	13	22	3	0	38	0,2
70	Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	4	2	0	0	6	0,0
80	Effets des intempéries et d'autres facteurs externes	6	1	0	0	7	0,0
81	Asphyxies	1	0	0	1	2	0,0
90	Lésions multiples de nature différentes	459	731	199	16	1 405	7,2
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	1 275	1 162	237	41	2 715	13,8
	Inconnus	99	88	17	2	206	1,1
	Total	7 917	9 609	2 009	73	19 608	100

Si les contusions et écrasements restent toujours la principale forme de lésions encourues lors d'accident sur le chemin du travail avec 26.3% des accidents, il faut relever que plus d'un accident sur deux (52.6%) occasionne des lésions de type ostéo-articulaire. Tandis que 31.1% des lésions sont beaucoup moins précisément définies et se classent comme autres traumatismes et traumatismes mal définis (13.8%), lésions multiples de nature différente (7.2%) ou commotions et autres traumatismes internes (10.1%).

5.2.1.4 SIÈGE DE LA LÉSION ET SUITE DE L'ACCIDENT.

Tableau 38 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents sur le chemin du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon le siège de la lésion (2004).

Code	Siège de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	257	377	73	2	709	3,6
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	127	57	5	0	189	1,0
19	Sièges non classés ailleurs	259	289	38	4	590	3,0
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	1 048	1 127	180	0	2 355	12,0
31	Dos (non compris l'épaule)	421	434	61	0	916	4,7
32	Epaule	285	438	156	0	879	4,5
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes du thorax)	150	273	37	0	460	2,3
34	Abdomen	25	26	2	0	53	0,3
35	Bassin et hanches	89	110	24	0	223	1,1
41	Bras et coudes	256	291	81	0	628	3,2
42	Avant-bras et poignets	226	331	112	0	669	3,4
43	Mains	162	205	40	0	407	2,1
44	Doigts	217	238	50	0	505	2,6
51	Cuisse	63	85	15	0	163	0,8
52	Genou	669	718	146	0	1 533	7,8
53	Jambe	226	262	89	0	577	2,9
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils seuls)	639	1 111	200	0	1 950	9,9
55	Orteils	41	56	5	0	102	0,5
61	Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres	327	462	105	3	897	4,6
62	Tronc et un ou plusieurs membres	184	248	51	1	484	2,5
63	Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus	234	293	52	0	579	3,0
68	Autres sièges multiples	561	774	163	8	1 506	7,7
69	Sièges multiples non précisés	313	375	106	15	809	4,1
71	Appareil circulatoire en général	1	0	1	0	2	0,0

Code	Siège de la lésion	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	%
72	Appareil respiratoire en général	1	2	0	1	4	0,0
73	Appareil digestif en général	2	0	0	0	2	0,0
74	Système nerveux en général	36	23	3	1	63	0,3
79	Autres lésions générales	988	919	196	36	2 139	10,9
	Inconnus	110	85	18	2	215	1,1
	Total	7 917	9 609	2 009	73	19 608	100

Le cou reste le siège le plus fréquent des lésions lors d'accidents sur le chemin du travail. Une hypothèse plausible est que cette fréquence serait liée aux whiplash (coup du lapin) subits lors des collisions en véhicule à moteur. En effet, dans 80% des accidents occasionnant une lésion au cou, l'agent matériel est un véhicule à moteur. Celui-ci est impliqué dans 88% des accidents avec incapacité permanente.

Une autre analyse intéressante peut se faire en comparant les grandes parties du corps. On s'aperçoit alors que la zone la plus fréquemment touchée est celle des membres inférieurs, dans près de 22 % des accidents, suivie du tronc dans près de 13 % des accidents et des membres supérieurs dans 11 % des cas. Il faut aussi remarquer que près de 22 % des accidents sur le chemin du travail occasionnent des lésions à plusieurs endroits du corps. Ici aussi nombre de sièges de lésions sont imprécisément décrites au moyen des codes autres 19-68-69-79 ou inconnus. Ces codes regroupent 26,8 % des accidents.

6 Distribution géographique des accidents

Tableau 39 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail et sur le chemin du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon la province de survenance de l'accident (2004).

Lieu du travail et Chemin du travail						
Province	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortels	Total	%
Anvers	15 492	16 767	2 234	31	34 524	18.7
Brabant flamand	6 554	8 094	1 251	12	15 911	8.6
Brabant wallon	2 260	2 768	466	9	5 503	3.0
Bruxelles	9 035	8 828	1 734	16	19 613	10.6
Flandre Occidentale	10 454	11 829	1 254	20	23 557	12.7
Flandre Orientale	9 891	11 810	1 488	28	23 217	12.5
Hainaut	8 545	10 368	1 679	29	20 621	11.1
Liège	7 174	8 647	1 776	17	17 614	9.5
Limburg	5 386	7 835	891	15	14 127	7.6
Luxembourg	1 119	1 597	285	3	3 004	1.6
Namur	2 416	2 892	527	9	5 844	3.2
Hors de la Belgique	365	448	122	6	941	0.5
Sur bateau	84	68	7	0	159	0.1
Inconnu	182	216	46	1	445	0.2
Total	78 957	92 167	13 760	196	185 080	100

Tableau 40 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail selon et répartition en fréquence relative des accidents selon la province de survenance de l'accident (2004).

Lieu du travail						
Province	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortels	Total	%
Anvers	13 680	14 663	1 786	13	30 142	18.2
Brabant flamand	5 610	7 101	1 028	9	13 748	8.3
Brabant wallon	2 032	2 517	394	6	4 949	3.0
Bruxelles	7 653	7 567	1 464	14	16 698	10.1
Flandre Occidentale	9 626	10 665	1 076	11	21 378	12.9
Flandre Orientale	8 863	10 401	1 241	16	20 521	12.4
Hainaut	8 012	9 679	1 532	20	19 243	11.6
Liège	6 756	8 086	1 588	12	16 442	9.9
Limburg	4 973	7 066	771	10	12 820	7.7
Luxembourg	1 030	1 479	248	1	2 758	1.7
Namur	2 210	2 626	459	6	5 301	3.2
Hors de la Belgique	347	433	115	5	900	0.5
Sur bateau	84	68	7	0	159	0.1
Inconnu	164	207	42	0	413	0.2
Total	71 040	82 559	11 751	122	165 472	100

Tableau 41 : Répartition en fréquence absolue des conséquences des accidents sur le chemin du travail et répartition en fréquence relative des accidents selon la province de survenance de l'accident (2004).

Chemin du travail						
Province	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortels	Total	%
Anvers	1 812	2 104	448	18	4 382	22.3
Brabant flamand	944	993	223	3	2 163	11.0
Brabant wallon	228	251	72	3	554	2.8
Bruxelles	1 382	1 261	270	2	2 915	14.9
Flandre Occidentale	828	1 164	178	9	2 179	11.1
Flandre Orientale	1 028	1 409	247	12	2 696	13.7
Hainaut	533	689	147	9	1 378	7.0
Liège	418	561	188	5	1 172	6.0
Limburg	413	769	120	5	1 307	6.7
Luxembourg	89	118	37	2	246	1.3
Namur	206	266	68	3	543	2.8
Hors de la Belgique	18	15	7	1	41	0.2
Sur bateau	0	0	0	0	0	0.0
Inconnu	18	9	4	1	32	0.2
Total	7 917	9 609	2 009	73	19 608	100

7 Evolution du nombre d'accidents par exercice

Tableau 42 : Evolution en fréquence absolue des conséquences des accidents du travail, des accidents sur le chemin du travail, et des accidents refusés de 1985 à 2004.

	ACCIDENTS DU TRAVAIL					CHEMIN DU TRAVAIL					Refusés	Total déclarés
	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total	C.S.S.	I.T.	I.P.	Mortel	Total		
1985	73 791	158.994	10.814	206	243.805	4.792	13.460	1.814	95	20.161	5.844	269.810
1986	72.525	154.765	11.944	178	239.412	4.144	12.017	1.831	99	18.091	5.848	263.351
1987	73.313	153.027	11.347	182	237.869	4.332	13.157	1.850	99	19.438	6.243	263.550
1988	74.836	163.595	10.647	169	249.247	4.096	12.122	1.720	94	18.032	6.646	273.925
1989	71.045	182.621	12.064	200	265.930	3.841	13.571	1.823	109	19.344	7.121	292.395
1990	73.584	190.318	12.195	184	276.281	3.910	13.751	1.807	111	19.579	7.899	303.759
1991	69.367	185.538	12.182	184	267.271	4.506	14.647	2.002	120	21.275	8.371	296.917
1992	64.689	173.981	12.133	156	250.959	3.813	12.828	1.846	107	18.594	8.705	278.258
1993	55.839	145.845	12.023	158	213.865	3.576	11.484	1.887	113	17.060	9.223	240.148
1994	54.935	138.913	12.518	152	206.518	3.453	11.596	2.011	107	17.167	10.555	234.240
1995	87.079	109.065	11.586	139	207.869	6.676	9.046	1.916	75	17.713	10.170	235.752
1996	84.125	101.216	11.177	119	196.637	7.357	9.175	1.939	75	18.546	12.553	227.736
1997	87.104	97.574	12.712	130	197.520	7.537	8.921	2.292	89	18.839	12.825	229.184
1998	86.616	103.262	12.258	138	202.274	8.216	9.896	2.242	96	20.450	12.597	235.321
1999	84.773	102.345	12.479	118	199.715	9.230	10.824	2.324	94	22.472	12.331	234.518
2000	87.832	108.409	13.128	139	209.508	9.283	11.418	2.393	120	23.214	14.530	247.252
2001	79.008	110.294	13.742	127	203.171	8.338	11.935	2.615	105	22.993	16.230	242.394
2002	76.036	96.385	11.710	121	184.252	7.699	10.690	2.146	92	20.627	15.162	220.041
2003	72.301	85.823	12.629	100	170.853	7.539	9.579	2.212	64	19.394	13.702	203.949
2004	71.040	82.559	11.751	122	165.472	7.917	9.609	2.009	73	19.608	13.781	198.861

A partir de 1995, les données sont recueillies par la banque de données.
Auparavant, ces données provenaient du compte rendu annuel spécial (C.R.A.G.S.)

DEUXIEME PARTIE
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE 2004
SECTEUR PUBLIC

1 Introduction

L'AR du 19 avril 1999 a chargé le Fonds des accidents du travail de récolter, d'enregistrer et de traiter les éléments repris dans les déclarations d'accidents du travail et de chemin du travail survenus dans le secteur public, notamment en vue de leur traitement statistique.

La construction de cette base de données des accidents du travail du secteur public est réalisée par étape. Dans un premier temps (accidents de 2000 à 2002), la banque de données du Fonds des accidents du travail a enregistré les données d'accidents du travail survenus dans les entreprises publiques qui ont souscrit un contrat d'assurance et qui ont confié à leur assureur la communication des données fixées par l'AR du 19 avril 1999. Pour la transmission de ces données, les assureurs ont utilisé les mêmes canaux que ceux empruntés pour la communication des accidents du travail dans le secteur privé.

L'étape suivante (accidents de 2003) a consisté à traiter les données transmises sur support papier, d'initiative, par certains services publics non assurés. Ce traitement a concerné quelque 10% de l'ensemble des accidents qui ont fait l'objet du rapport de 2003, le reste provenant des assureurs.

Au cours de la troisième étape (accidents de 2004), les services ont pris contact avec les ministères fédéraux et les ministères des Communautés et des Régions en vue d'étendre la couverture des accidents réglés dans le cadre de la loi du 3 juillet 1967. Certaines administrations ont envoyé les données sous la forme de fichier électronique. Les services ont également procédé à l'encodage des données d'accidents qui leur sont parvenues sur support papier. Ces données encodées au Fonds ou provenant directement d'administrations non assurées représentent 25% des données de 2004.

Dans le tableau 43, figurent le nombre de déclarations d'accidents enregistrées par la banque de données du Fonds des accidents du travail depuis 2000. Dans le tableau 44, est repris une estimation exprimée en pourcentage des travailleurs du service public pour lesquels le Fonds des accidents du travail dispose des données d'accidents du travail en 2004. Les statistiques de ce rapport concernent globalement quelque 62% du personnel couvert par la loi du 3 juillet 1967.

Tableau 43: Nombre d'accidents du travail déclarés enregistrés par la banque de données du FAT de 2000 à 2004.

Année	Nombre d'accidents déclarés
2000	23 803
2001	28 107
2002	30 601
2003	31 676
2004	38 144

Tableau 44 : Population des travailleurs du secteur public concernés par les données des accidents de 2004.

DEPARTEMENTS MINISTERIELS FEDERAUX - FEDERALE OVERHEIDSDIENSTEN	74%
ETABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FEDERAUX - FEDERALE WETENSCHAPPELIJKE INRICHTINGEN	57%
ORGANISMES D'INTERET PUBLIC FEDERAUX - FEDERALE INSTELLINGEN VAN OPENBAAR NUT	54%
COMMUNAUTES ET REGIONS - GEMEENSCHAPPEN EN GEWESTEN	54%
<u>REGION DE BRUXELLES-CAPITALE</u>	6%
<u>COMMUNAUTE FRANCAISE</u>	27%
<u>REGION WALLONE</u>	70%
<u>VLAAMSE GEMEENSCHAP EN VLAAMS GEWEST</u>	76%
<u>DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAPT</u>	3%
CORPS SPECIAUX - SPECIALE KORPSSEN	0%
ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES - PLAATSELIJKE EN PROVINCIALE BESTUREN	86%
POUVOIRS LEGISLATIFS - WETGEVENDE MACHT	18%
ENTREPRISES PUBLIQUES AUTONOMES - AUTONOME OVERHEIDSBEDRIJVEN	61%

2 Aperçu général

Tableau 45a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail et de chemin de travail dans le secteur public (2004).

GENERAL						
Situation du dossier	Lieu de travail		Chemin du travail		Total	
Cas acceptés	30 585	80,2%	5 528	14,5%	36 113	94,7%
Cas refusés	1 821	4,8%	210	0,6%	2 031	5,3%
Total	32 406	85,0%	5 738	15,0%	38 144	100%

Tableau 45b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail et de chemin de travail survenus à des femmes dans le secteur public (2004).

FEMMES						
Situation du dossier	Lieu de travail		Chemin du travail		Total	
Cas acceptés	12 646	74,4%	3 478	20,5%	16 124	94,9%
Cas refusés	751	4,4%	117	0,7%	868	5,1%
Total	13 397	78,8%	3 595	21,2%	16 992	100%

Tableau 45c : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail et de chemin de travail survenus à des hommes dans le secteur public (2004).

HOMMES						
Situation du dossier	Lieu de travail		Chemin du travail		Total	
Cas acceptés	17 939	84,8%	2 050	9,7%	19 989	94,5%
Cas refusés	1 070	5,1%	93	0,4%	1 163	5,5%
Total	19 009	89,9%	2 143	10,1%	21 152	100%

3 Les accidents survenus sur le lieu du travail

L'étude des accidents sur le lieu du travail se fonde sur les 30 585 accidents survenus sur le lieu du travail acceptés et déclarés à la banque de données du Fonds des accidents du travail

3.1 LA VICTIME

3.1.1 Distribution des accidents du travail en fonction du genre.

Tableau 46 : Répartition en fréquences absolues et relatives du nombre d'accidents du travail selon le genre de la victime dans le secteur public (2004).

Genre	Total	Pourcentage
Hommes	17 939	58,7
Femmes	12 646	41,3
Total	30 585	100

3.1.2 Distribution des accidents du travail en fonction de l'âge et du genre de la victime.

Tableau 47a : Répartition en fréquences absolues et relatives du nombre d'accidents du travail dans le secteur public selon l'âge de la victime dans le secteur public (2004).

Âge	Nombre	Pourcentage
15 - 19 ans	344	1,1
20 - 29 ans	5 540	18,1
30 - 39 ans	8 142	26,5
40 - 49 ans	9 650	31,4
50 - 59 ans	5 867	19,1
60 - 69 ans	309	1,0
Inconnu	733	2,4
Total	30 685	100

Tableau 47b : Répartition en fréquences absolues et relatives du nombre d'accidents de travail dans le secteur public selon le genre et l'âge de la victime (2004)

Âge	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
15 - 19 ans	202	1,1	142	1,1
20 - 29 ans	3 075	17,1	2 465	19,5
30 - 39 ans	4 875	27,2	3 267	25,8
40 - 49 ans	5 690	31,7	3 960	31,3
50 - 59 ans	3 582	20,0	2 285	18,1
60 - 69 ans	200	1,1	109	0,9
Inconnu	315	1,8	418	3,3
Total	17 939	100	12 646	100

3.1.3 Distribution des accidents en fonction de l'ancienneté de la victime.

Tableau 48 : Répartition en fréquences absolues et relatives du nombre d'accidents de travail dans le secteur public selon l'ancienneté de la victime dans l'entreprise (2004).

Ancienneté	Nombre	Pourcentage
< 1 an	4 408	15,2
1 - 4 ans	6 378	22,0
5 - 10 ans	5 750	19,9
11 - 20 ans	5 774	20,0
Plus de 20 ans	6 632	22,9
Sous total	28 942	100
Inconnus	1 643	
Total	30 585	

3.1.4 La suite des accidents du travail.

Tableau 49a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents de travail dans le secteur public selon les suites de l'accident (2004).

Suite de l'accident	Nombre	Pourcentage
Cas sans suite	17 225	59,1
Incapacité temporaire	9 847	33,8
Incapacité permanente	2 041	7,0
Mortels	11	0,0
Sous total	29 124	100
Inconnu	1 461	
Total	30 585	

Tableau 49b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents de travail dans le secteur public selon le genre de la victime et les suites de l'accident (2004).

Suite de l'accident	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Cas sans suite	9 953	57,8	7 272	61,0
Incapacité temporaire	5 867	34,1	3 980	33,4
Incapacité permanente	1 382	8,0	659	5,5
Mortels	9	0,1	2	0,0
Sous total	17 211	100	11 913	100
Inconnu	728		733	
Total	17 939		12 646	

COMMENTAIRES

Il faut relever que la distribution des accidents du secteur public en fonction de leur suite donne une autre image que celle valable pour le secteur privé. Dans le secteur privé, la moitié des accidents déclarés occasionnent une incapacité temporaire. Par contre, dans le secteur public, on constate que 59 % des accidents déclarés n'entraînent pas d'incapacité de travail et que 34 % n'entraînent qu'une incapacité temporaire de travail.

Pour 1 461 accidents de l'échantillon, la suite est inconnue. Il s'agit toujours de données reçues sur papier.

3.1.5 Incapacité temporaire de travail.

Tableau 50a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents de travail dans le secteur public selon la durée de l'incapacité temporaire de travail (2004).

Incapacité temporaire	Nombre	Pourcentage
I.T. 1 - 3 jours	2 345	23,8
I.T. 4 - 7 jours	2 242	22,8
I.T. 8 - 15 jours	2 675	27,2
I.T. 16 - 30 jours	1 536	15,6
I.T. 1 - 3 mois	969	9,8
I.T. 4 - 6 mois	70	0,7
I.T. > 6 mois	10	0,1
Total	9 847	100

Tableau 50b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents de travail selon le genre de la victime et la durée de l'incapacité temporaire de travail dans le secteur public (2004).

Incapacité temporaire	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
I.T. 1 - 3 jours	1 364	23,2	981	24,6
I.T. 4 - 7 jours	1301	22,2	941	23,6
I.T. 8 - 15 jours	1605	27,4	1070	26,9
I.T. 16 - 30 jours	973	16,6	563	14,1
I.T. 1 - 3 mois	582	9,9	387	9,7
I.T. 4 - 6 mois	36	0,6	34	0,9
I.T. > 6 mois	6	0,1	4	0,1
Total	5 867	100	3 980	100

3.1.6 Incapacité permanente de travail.

Tableau 51a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail selon la durée de l'incapacité permanente de travail (2004).

Incapacité permanente	Nombre	Pourcentage
I.P. 1 - 4,9 %	1 255	61,5
I.P. 5 - 9,9 %	631	30,9
I.P. 10 - 19,9 %	129	6,3
I.P. 20 - 35,9 %	8	0,4
I.P. 36 - 65,9 %	15	0,7
I.P. > 65 % + aide de tiers	3	0,1
Total	2 041	100

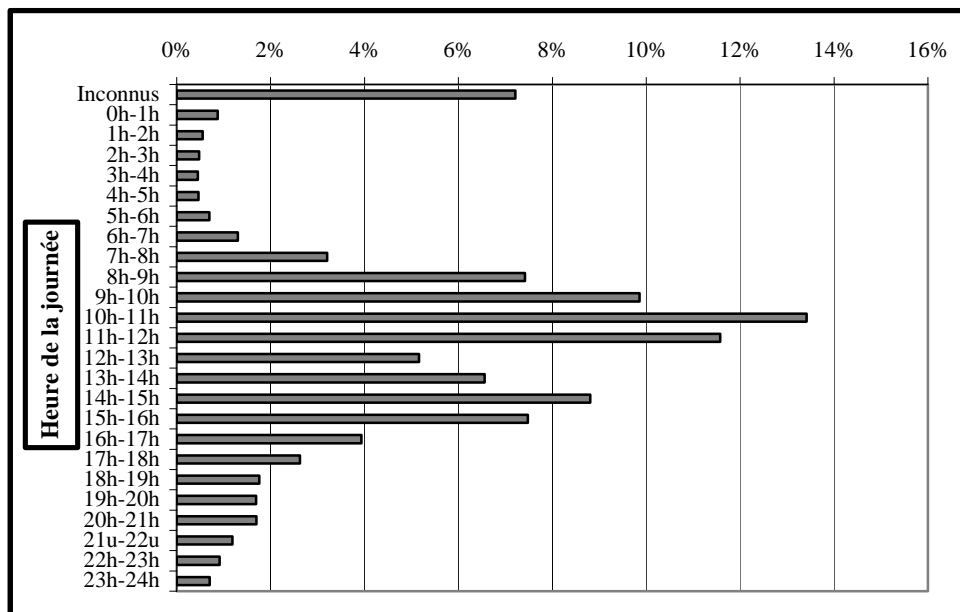
Tableau 51b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents de travail dans le secteur public selon le genre de la victime et la durée de l'incapacité permanente de travail (2004).

Tableau 46b	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
I.P. 1 - 4,9 %	846	61,2	409	62,1
I.P. 5 - 9,9 %	422	30,5	209	31,7
I.P. 10 - 19,9 %	98	7,1	31	4,7
I.P. 20 - 35,9 %	5	0,4	3	0,5
I.P. 36 - 65,9 %	9	0,7	6	0,9
I.P. > 65 % + aide de tiers	2	0,1	1	0,2
Total	1 382	100	659	100

3.2 L'ACCIDENT

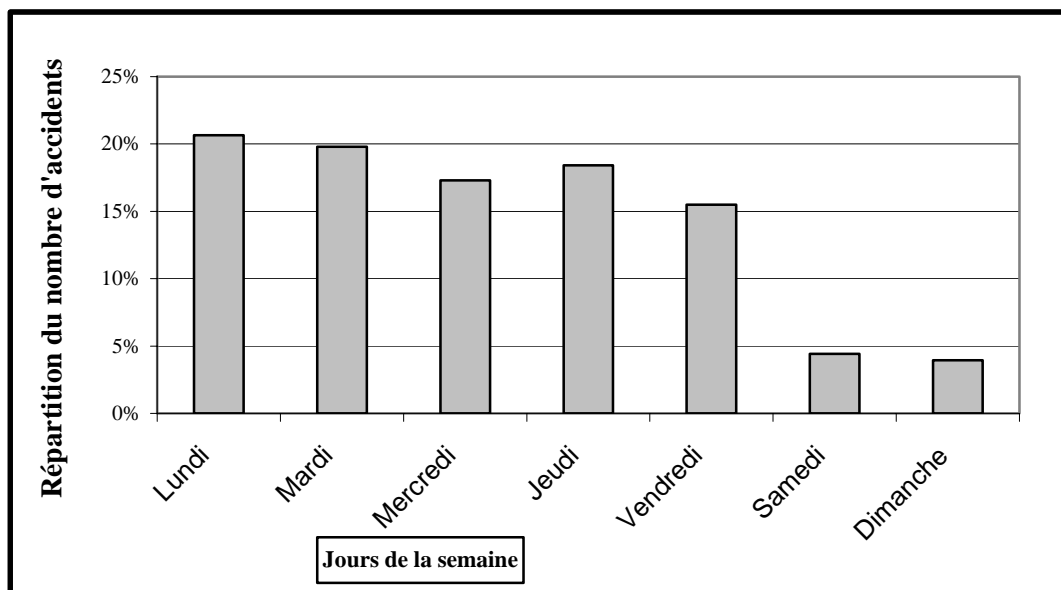
3.2.1 Heure de l'accident.

Graphique 17 Répartition des accidents sur le lieu du travail selon l'heure de l'accident - secteur public 2004



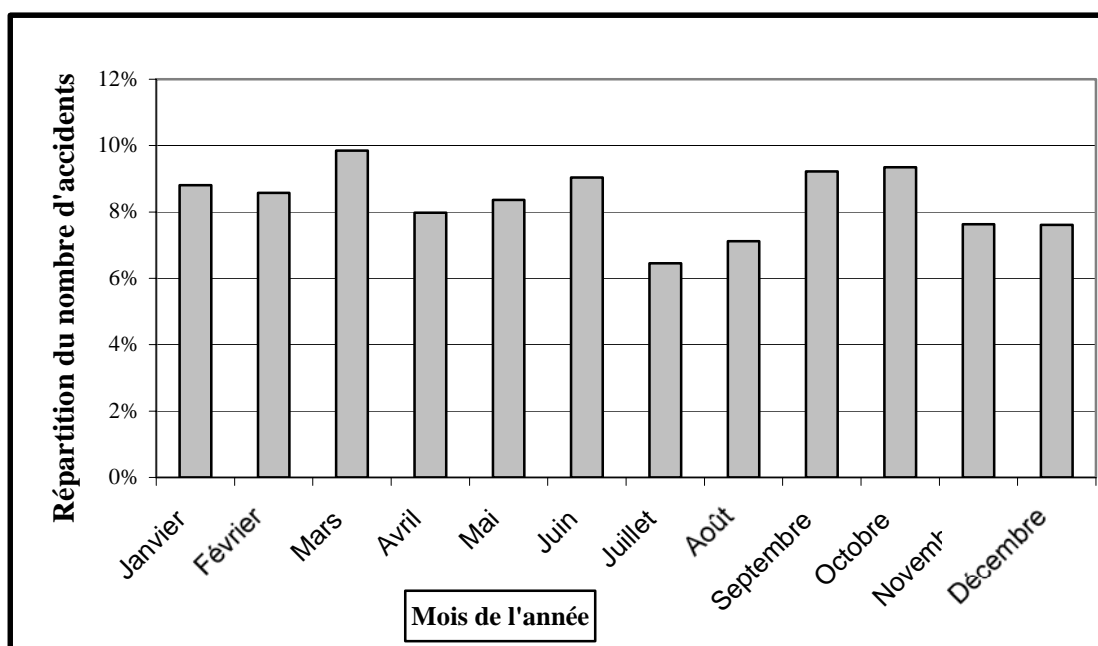
3.2.2 Jour de l'accident.

Graphique 18 : Répartition du nombre d'accidents sur le lieu de travail selon le jour de la semaine- secteur public 2004



3.2.3 Mois de l'accident

Graphique 19 : Répartition du nombre d'accidents sur le lieu du travail selon le mois de l'année- secteur public 2004



3.3 TYPOLOGIE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES LÉSIONS.

3.3.1 Forme de l'accident.

Tableau 52a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon leur forme (2004).

Code	Forme de l'accident	Total	Pourcentage
10	Chutes de personnes	6 667	21,8
20	Chutes d'objets	1 722	5,6
30	Contact avec des objets à l'exclusion de chute d'objets et coinçage dans un objet ou entre des objets	8 650	28,3
40	Coinçage dans un objet ou entre des objets	1 590	5,2
50	Efforts, faux mouvements ou glissades sans chute	5 294	17,3
60	Exposition ou contact avec la chaleur ou le froid	303	1,0
70	Exposition ou contact avec le courant électrique	44	0,1
80	Exposition ou contact avec des substances nocives ou à des radiations	400	1,3
90	Autres formes d'accidents qu'il est impossible de classer ailleurs	5 473	17,9
	Inconnu	442	1,4
	Total	30 585	100

Tableau 52b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon leur forme et le genre de la victime (2004).

Code	Forme de l'accident	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
10	Chutes de personnes	3 364	18,8	3 303	26,1
20	Chutes d'objets	1 069	6,0	653	5,2
30	Contact avec des objets à l'exclusion de chute d'objets et coinçage dans un objet ou entre des objets	5 200	29,0	3 450	27,3
40	Coinçage dans un objet ou entre des objets	977	5,4	613	4,8
50	Efforts, faux mouvements ou glissades sans chute	3 227	18,0	2 067	16,3
60	Exposition ou contact avec la chaleur ou le froid	138	0,8	165	1,3
70	Exposition ou contact avec le courant électrique	36	0,2	8	0,1
80	Exposition ou contact avec des substances nocives ou à des radiations	223	1,2	177	1,4
90	Autres formes d'accidents qu'il est impossible de classer ailleurs	3 473	19,4	2 000	15,8
	Inconnu	232	1,3	210	1,7
	Total	17 939	100	12 646	100

3.3.2 Agent matériel

Tableau 53a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon l'agent matériel en cause (2004).

Code	Agent matériel	Total	Pourcentage
100	Machines	1 223	4,0
110	Risques mécaniques de machines motrices ou génératrices	60	0,2
120	Organes de transmission	14	0,0
130	Machines d'usinage, de façonnage et de fabri.	321	1,0
140	Machines spécifiques agricoles	214	0,7
150	Machines du travail de la mine	104	0,3
190	Autres machines et engins spécifiques	510	1,7
200	Transport et accessoires de manutention	2 806	9,2
210	Appareils de levage	232	0,8
220	Moyens de transport par rail	62	0,2
230	Moyens de transport roulants	1 957	6,4
240	Moyens de transport par eau	34	0,1
290	Autres moyens de transport	521	1,7
300	Autres matériels	6 365	20,8
310	Appareil sous pression ou en dépression	458	1,5
320	Fours, foyers, étuves et autres installations dégageant de la chaleur	82	0,3
330	Installation et production de froid	13	0,0
340	Installations électriques, y compris les machines électriques	545	1,8
350	Outils, instruments et ustensiles à main	1 632	5,3
360	Echelles, rampes mobiles, escabeau	574	1,9

Code	Agent matériel	Total	Pourcentage
370	Echafaudages	91	0,3
390	Autres matériels non classés ailleurs	2 970	9,7
400	Substances, radiations et matériaux	2 733	8,9
410	Explosifs	7	0,0
420	Gaz, vapeurs, fumées	158	0,5
430	Substances chimiques solides et liquides	340	1,1
440	Poussières, fragments volants, éclats	762	2,5
450	Radiations	8	0,0
460	Matériaux	1 458	4,8
500	Milieux de travail	6 545	21,4
510	Surfaces de travail et de circulation. Sols	3 042	9,9
520	Obstacles, ouvertures dans les sols (trous, fossés)	1 261	4,1
530	Escaliers, rampes, marches	1 987	6,5
540	Vent ou foudre	43	0,1
550	A réserver pour milieux de travail souterrains	212	0,7
600	Autres agents	10 047	32,8
610	Animaux	701	2,3
690	Autres agents matériels n.c.a	9 346	30,6
	Inconnus	866	2,8
	Total	30 585	100

Tableau 53b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon le genre de la victime et l'agent matériel en cause (2004).

Code	Agent matériel	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
100	Machines	878	4,9	345	2,7
110	Risques mécaniques de machines motrices ou génératrices	52	0,3	8	0,1
120	Organes de transmission	11	0,1	3	0,0
130	Machines d'usinage, de façonnage et de fabrication	303	1,7	18	0,1
140	Machines spécifiques agricoles	139	0,8	75	0,6
150	Machines du travail de la mine	66	0,4	38	0,3
190	Autres machines et engins spécifiques	307	1,7	203	1,6
200	Transport et accessoires de manutention	2 083	11,6	723	5,7
210	Appareils de levage	176	1,0	56	0,4
220	Moyens de transport par rail	46	0,3	16	0,1
230	Moyens de transport roulants	1 463	8,2	494	3,9
240	Moyens de transport par eau	28	0,2	6	0,0
290	Autres moyens de transport	370	2,1	151	1,2
300	Autres matériels	3 513	19,6	2 852	22,6
310	Appareil sous pression ou en dépression	359	2,0	99	0,8
320	Fours, foyers, étuves et autres installations dégageant de la chaleur	33	0,2	49	0,4
330	Installation et production de froid	7	0,0	6	0,0
340	Installations électriques, y compris les machines électriques	374	2,1	171	1,4
350	Outils, instruments et ustensiles à main	861	4,8	771	6,1

Code	Agent matériel	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
360	Echelles, rampes mobiles, escabeau	372	2,1	202	1,6
370	Echafaudages	80	0,4	11	0,1
390	Autres matériels non classés ailleurs	1 427	8,0	1 543	12,2
400	Substances, radiations et matériaux	1 915	10,7	818	6,5
410	Explosifs	7	0,0	0	0,0
420	Gaz, vapeurs, fumées	104	0,6	54	0,4
430	Substances chimiques solides et liquides	165	0,9	175	1,4
440	Poussières, fragments volants, éclats	628	3,5	134	1,1
450	Radiations	5	0,0	3	0,0
460	Matériaux	1 006	5,6	452	3,6
500	Milieus de travail	3 454	19,3	3 091	24,4
510	Surfaces de travail et de circulation. Sols	1 556	8,7	1 486	11,8
520	Obstacles, ouvertures dans les sols (trous, fossés)	733	4,1	528	4,2
530	Escaliers, rampes, marches	974	5,4	1 013	8,0
540	Vent ou foudre	31	0,2	12	0,1
550	A réserver pour milieux de travail souterrains	160	0,9	52	0,4
600	Autres agents	5 680	31,7	4 367	34,5
610	Animaux	540	3,0	161	1,3
690	Autres, impossibles de classer ailleurs	5 140	28,7	4 206	33,3
	Inconnus	416	2,3	450	3,6
	Total	17 939	100	12 646	100

3.3.3 Siège de la lésion.

Tableau 54a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon le siège de la lésion (2004).

Code	Siège de la lésion	Total	Pourcentage
10	Tête	4 021	13,1
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	924	3,0
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	2 024	6,6
19	Sièges non classés ailleurs	1 073	3,5
20	Cou	530	1,7
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervic.)	530	1,7
30	Tronc	4 464	14,6
31	Dos (non compris l'épaule)	2 269	7,4
32	Epaule	1 023	3,3
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes thorax)	702	2,3
34	Abdomen	113	0,4
35	Bassin et hanches	357	1,2
40	Membre supérieur	9 359	30,6
41	Bras et coudes	1 147	3,8
42	Avant-bras et poignets	1 474	4,8

Code	Siège de la lésion	Total	Pourcentage
43	Mains (à l'exclusion des doigts)	1 642	5,4
44	Doigts	5 096	16,7
50	Membre inférieur	8 111	26,5
51	Cuisse	377	1,2
52	Genou	2 285	7,5
53	Jambe	1 207	3,9
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils seuls)	3 678	12,0
55	Orteils	564	1,8
60	Sièges multiples	2 441	8,0
61	Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres	552	1,8
62	Tronc et un ou plusieurs membres	448	1,5
63	Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus	511	1,7
68	Autres sièges multiples	618	2,0
69	Sièges multiples non précisés	312	1,0
70	Lésions générales	1 132	3,7
71	Appareil circulatoire en général	27	0,1
72	Appareil respiratoire en général	161	0,5
73	Appareil digestif en général	4	0,0
74	Système nerveux en général	219	0,7
79	Autres lésions générales	721	2,4
	Inconnus	527	1,7
	Total	30 585	100

Tableau 54b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon le genre de la victime et le siège de la lésion (2004).

Code	Siège de la lésion	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
10	Tête	2 707	15,1	1 314	13,1
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	565	3,1	359	3,0
12	Œil (y compris orbite et nerf optique)	1 472	8,2	552	6,6
19	Sièges non classés ailleurs	670	3,7	403	3,5
20	Cou	315	1,8	215	1,7
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	315	1,8	215	1,7
30	Tronc	2 766	15,4	1 698	14,6
31	Dos (non compris l'épaule)	1 364	7,6	905	7,4
32	Epaule	627	3,5	396	3,3
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes thorax)	515	2,9	187	2,3
34	Abdomen	80	0,4	33	0,4
35	Bassin et hanches	180	1,0	177	1,2
40	Membre supérieur	5 061	28,2	4 298	30,6
41	Bras et coudes	686	3,8	461	3,8
42	Avant-bras et poignets	796	4,4	678	4,8

Code	Siège de la lésion	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
43	Mains (à l'exclusion des doigts)	1 024	5,7	618	5,4
44	Doigts	2 555	14,2	2 541	16,7
50	Membre inférieur	4 622	25,8	3 489	26,5
51	Cuisse	251	1,4	126	1,2
52	Genou	1 382	7,7	903	7,5
53	Jambe	797	4,4	410	3,9
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils)	1 968	11,0	1 710	12,0
55	Orteils	224	1,2	340	1,8
60	Sièges multiples	1 368	7,6	1 073	8,0
61	Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres	343	1,9	209	1,8
62	Tronc et un ou plusieurs membres	239	1,3	209	1,5
63	Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus	229	1,3	282	1,7
68	Autres sièges multiples	363	2,0	255	2,0
69	Sièges multiples non précisés	194	1,1	118	1,0
70	Lésions générales	791	4,4	341	3,7
71	Appareil circulatoire en général	23	0,1	4	0,1
72	Appareil respiratoire en général	112	0,6	49	0,5
73	Appareil digestif en général	2	0,0	2	0,0
74	Système nerveux en général	141	0,8	78	0,7
79	Autres lésions générales	513	2,9	208	2,4
	Inconnus	309	1,7	218	1,7
	Total	17 939	100	12 646	100

3.3.4 Nature de la lésion.

Tableau 55a : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon la nature de la lésion (2004).

Code	Nature de la lésion	Total	Pourcentage
10	Fractures	1 711	5,6
20	Luxations	653	2,1
25	Entorses et foulures	5 972	19,5
30	Commotions et autres traumatismes internes	2 206	7,2
40	Amputations et énucléations	37	0,1
41	Autres plaies	5 065	16,6
50	Traumatismes superficiels	2 747	9,0
55	Contusions, écrasements	7 364	24,1
60	Brûlures	524	1,7
70	Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	395	1,3
80	Effets des intempéries et d'autres facteurs externes	25	0,1
81	Asphyxies	17	0,1
82	Effets nocifs de l'électricité	29	0,1
90	Lésions multiples de nature différente	662	2,2
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	2 626	8,6
	Inconnu	552	1,8
	Total	30 585	100

Tableau 55b : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon le genre de la victime et la nature de la lésion (2004).

Code	Nature de la lésion	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
10	Fractures	1 007	5,6	704	5,6
20	Luxations	388	2,2	265	2,1
25	Entorses et foulures	3 317	18,5	2 655	21,0
30	Commotions et autres traumatismes internes	1 385	7,7	821	6,5
40	Amputations et énucléations	24	0,1	13	0,1
41	Autres plaies	2 990	16,7	2 075	16,4
50	Traumatismes superficiels	1 750	9,8	997	7,9
55	Contusions, écrasements	4 117	22,9	3 247	25,7
60	Brûlures	258	1,4	266	2,1
70	Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	218	1,2	177	1,4
80	Effets des intempéries et d'autres facteurs ex.	16	0,1	9	0,1
81	Asphyxies	17	0,1	0	0,0
82	Effets nocifs de l'électricité	24	0,1	5	0,0
90	Lésions multiples de nature différente	438	2,4	224	1,8
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	1 667	9,3	959	7,6
	Inconnu	323	1,8	229	1,8
	Total	17 939	100	12 646	100

3.4 L'ENTREPRISE

Les chiffres des deux tableaux ci-après sont encore à considérer avec circonspection vu que les pourcentages qu'on y trouve se fondent sur un échantillon de 30 585 accidents qui ne sont pas répartis uniformément sur l'ensemble des entités publiques. Il est à noter l'augmentation sensible du nombre des accidents dans le secteur de l'Education qui ont été communiqués à la banque de données. Cette augmentation résulte de l'apport des données par le ministère de l'enseignement de la Communauté flamande..

3.4.1 Distribution des accidents en fonction de l'activité de l'entreprise.

Tableau 56 : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon le secteur d'activités de l'entreprise (2004).

Tableau 56	Activité de l'entreprise	Total 2004	Pourcentage 2004	Total 2003
40	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	186	0,6	185
41	Captage, épuration et distribution d'eau	425	1,4	438
45	Construction	17	0,1	4
50 51 52	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles, commerce de détail carburants	3	0,0	2

Tableau 56	Activité de l'entreprise	Total 2004	Pourcentage 2004	Total 2003
55	Hotels en restaurants	12	0,0	16
60	Transports terrestres	486	1,6	483
61	Transport par eau	189	0,6	208
62	Transport aériens	47	0,2	40
63	Services auxiliaires des transports	2 559	8,4	2 513
64	Postes et télécommunications	19	0,1	11
70	Activités immobilières	3	0,0	10
72	Activités informatiques	17	0,1	0
74	Autres services fournis aux entreprises	99	0,3	73
75	Administration publique, services collectifs généraux et sécurité sociale	15 855	51,8	14 389
80	Education	4 954	16,2	1 420
85	Santé et action sociale	3 252	10,6	3 556
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	637	2,1	649
91	Activités associatives diverses	1 442	4,7	1 434
92	Activités récréatives, culturelles et sportives	178	0,6	194
93	Services personnels	41	0,1	2
99	Organismes extra-territoriaux	3	0,0	2
	Inconnu	161	0,5	157
	Total	30 585	100	25 793

3.4.2 Distribution des accidents en fonction de la taille de l'entreprise.

Tableau 57 : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents du travail dans le secteur public selon la taille de l'entreprise (2004).

Taille de l'entreprise	Nombre	Pourcentage
< 20 travailleurs	369	1,4
20 - 99 travailleurs	3 719	13,9
100 - 499 travailleurs	6 443	24,1
Plus de 500 travailleurs	16 232	60,7
Sous total	26 763	100
Inconnus	3 822	
Total	30 585	

4 Les accidents survenus sur le chemin du travail en 2004

L'étude des accidents sur le chemin du travail se fonde sur les 5 528 accidents survenus sur le chemin du travail acceptés et déclarés à la banque de données du Fonds des accidents du travail.

4.1 LA VICTIME

4.1.1 Distribution des accidents en fonction du genre.

Tableau 58 : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents sur le chemin du travail dans le secteur public selon le genre de la victime (2004).

Genre	Nombre	Pourcentage
Hommes	2 050	37,1
Femmes	3 478	62,9
Total	5 528	100

4.1.2 La suite des accidents.

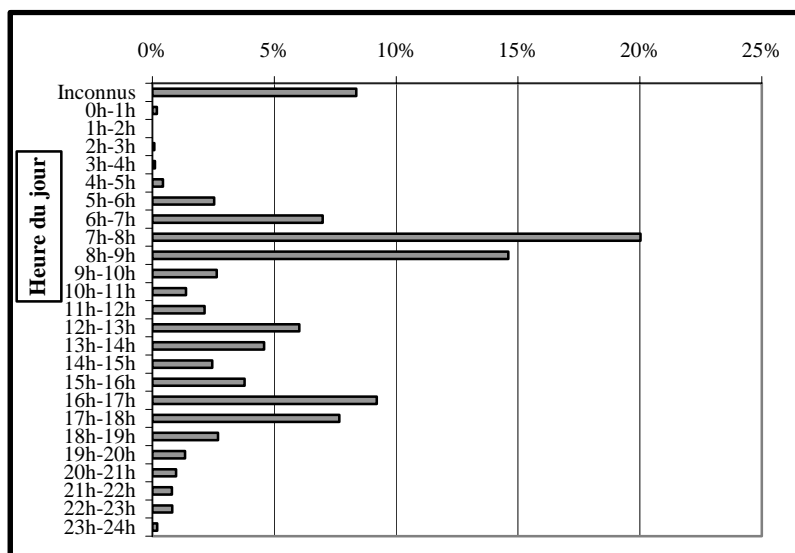
Tableau 59 : Répartition en fréquences absolues et relatives des accidents sur le chemin du travail dans le secteur public selon leur conséquence (2004).

Suite de l'accident	Nombre	Pourcentage
Cas sans suite	2 474	44,8
Incapacité temporaire	2 134	38,6
Incapacité permanente	412	7,5
Cas mortels	6	0,1
Inconnu	502	9,1
Total	5 528	100

4.2 L'ACCIDENT

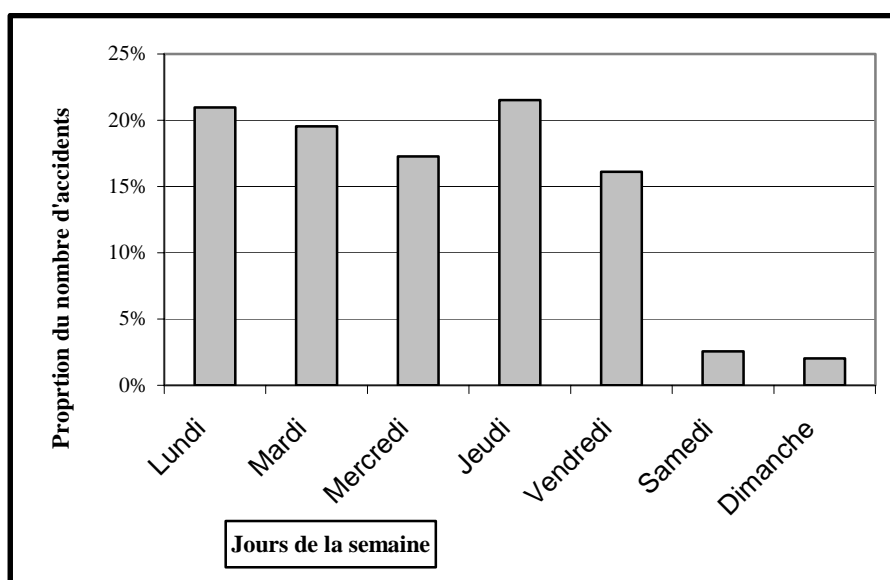
4.2.1 Heure de l'accident.

Graphique 20 : Répartition des accidents sur le chemin du travail selon l'heure de l'accident - secteur public 2004



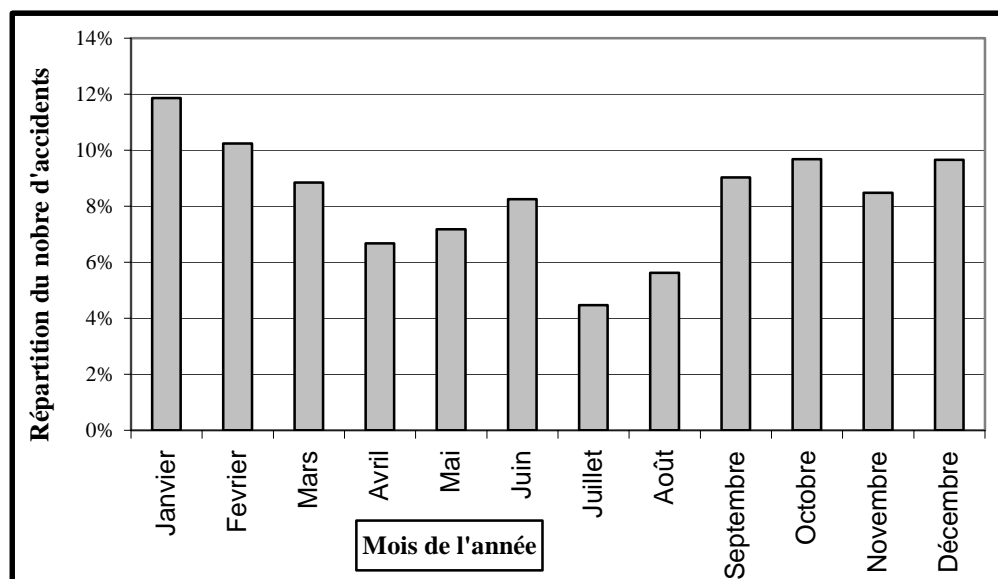
4.2.2 Jour de l'accident.

Graphique 21 : Répartition des accidents sur le chemin du travail selon le jour de la semaine - secteur public 2004



4.2.3 Mois de l'accident.

Graphique 22 .: Répartition des accidents sur le chemin du travail selon le mois de l'année - secteur public 2004



GLOSSAIRE

- ◇ **Accident déclaré** : L'employeur est tenu de déclarer tout accident qui peut donner lieu à l'application de la loi.
- ◇ **Accident refusé** : tout accident (sur le lieu ou sur le chemin du travail) doit être déclaré, mais l'assureur le refuse s'il ne répond pas à la définition de l'accident du travail telle que donnée par la loi.

- ◇ **Accident du travail**: Est considéré comme accident du travail « tout accident qui survient à un travailleur dans le cours et par le fait de l'exécution d'un contrat de louage de travail et qui produit une lésion. »

La notion même d'accident n'étant pas précisée, l'accident du travail peut être défini de la manière suivante, eu égard à la jurisprudence et la doctrine actuelle:

- un événement soudain
- l'existence d'une lésion
- (au moins) une cause extérieure
- un accident survenu dans le cours de l'exécution du contrat de travail
- et par le fait de cette exécution

La loi du 10 avril 1971 a prévu deux présomptions légales en faveur de la victime:

1. lorsque la victime établit, outre l'existence d'une lésion, celle d'un événement soudain, la lésion est présumée jusqu'à preuve du contraire trouver son origine dans l'accident;
2. l'accident survenu au cours de l'exécution du contrat est présumé, jusqu'à preuve du contraire, être survenu par le fait de cette exécution.

- ◇ **Accident sur le chemin du travail** : Le chemin du travail s'entend du trajet normal que le travailleur doit parcourir pour se rendre de sa résidence au lieu de travail, et inversement (voir art. 8 de la loi du 10/4/71).

◇ **Suite des accidents**

- ◇ **CSS : Cas sans suite** ; tout accident sans incapacité de travail réparé exclusivement par des frais médicaux et/ou une perte de salaire payée pour le jour de l'accident.
- ◇ **I.T. : incapacité temporaire** ; tout accident entraînant une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison du cas sans séquelle est prévue. Des frais médicaux peuvent aussi être payés comme dans les cas suivants.
- ◇ **I.P. : incapacité permanente** ; tout accident ayant probablement des séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas eu de période d'incapacité temporaire partielle.
- ◇ **Accident mortel** : Tout accident entraînant la mort, immédiate ou non, de la victime.

◇ **Catégorie professionnelle:**

- ◇ **Extension loi** : par arrêté royal, le champ d'application de la loi peut être étendu. C'est le cas notamment pour les étudiants.

- ◇ **Code NACE** : Ce code établit la nomenclature des activités des entreprises.

- ◇ **Indices de fréquence et de gravité**

- **Le taux de fréquence (T.F.)** : c'est le nombre d'accidents par million d'heures prestées. Il est égal au nombre d'accidents (d'une incapacité temporaire d'un jour au moins ou mortels) multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
 - Mode de calcul avant 2000 : Le nombre d'heures d'exposition aux risques est obtenu en multipliant le nombre de journées O.N.S.S. prestées par 8 heures.
 - Nouveau mode de calcul à partir de 2000 : Le nombre d'heures d'exposition aux risques est équivalent au nombre de jours ONSS convertis en équivalents temps plein et multiplié par 7,6 heures. Le nombre d'heures d'exposition au risque est extrapolé à partir des données ONSS, situation 30 juin.
- **Le taux de gravité réel (T.G.)** : ce taux est égal au nombre de journées calendrier réellement perdues multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Le taux de gravité global (T.G.G.)** : ce taux est égal à la somme de journées calendrier réellement perdues et du nombre de journées d'incapacité forfaitaire multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Pour le calcul du nombre de journées forfaitaires, la somme des taux d'incapacité est multipliée par 75 et les accidents mortels par 7.500.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	2
PREMIÈRE PARTIE.....	3
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE 2004.....	3
SECTEUR PRIVÉ	3
1 INTRODUCTION	4
2 EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE CHEMIN DU TRAVAIL DEPUIS 2002.....	5
2.1 évolution du nombre d'accidents déclarés et leurs conséquences	5
2.2 évolution du nombre d'accidents, pour 100 accidents déclarés.....	7
2.3 évolution du nombre d'accidents du travail et de chemin du travail acceptés et leur conséquences	9
2.3.1 Accidents du travail.....	9
2.3.2 Accidents sur le chemin du travail	14
2.4 Evolution du nombre d'accidents acceptés en fonction de la catégorie professionnelle.....	18
3 LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE LIEU DU TRAVAIL EN 2004.....	19
3.1 LA VICTIME.....	19
3.1.1 Suite des accidents du travail par catégorie professionnelle.....	19
3.1.2 Distribution des accidents du travail selon leur suite et le genre et l'âge de la victime20	
3.1.3 Ancienneté dans l'entreprise.	21
3.1.4 Incapacité temporaire et permanente par catégorie professionnelle.....	21
3.2 L'ACCIDENT.....	24
3.2.1 Nombre d'accidents suivant le mois de l'accident du travail	24
3.2.2 Nombre d'accidents en fonction de leur suite et du jour de l'accident.....	24
3.2.3 Proportion des accidents selon l'heure de l'accident.....	25
3.2.4 Nombre d'accidents suivant l'exécution de l'activité habituelle.....	25
3.2.5 Typologie des accidents du travail et des lésions	25
3.3 L'ENTREPRISE.....	32
3.3.1 Ventilation des accidents selon leur suite et la taille de l'entreprise	32
3.3.2 Répartition des accidents en fonction de leur suite et de l'activité de l'entreprise.....	34
3.3.3 Les secteurs d'activités les plus importants.....	36
4 LES TAUX DE FRÉQUENCE, GRAVITÉ RÉELS ET GRAVITÉ GLOBAUX.....	43
4.1 Les taux de fréquence, gravité réels et gravité globaux pour 2004.....	43
4.2 Evolution des taux de fréquence , gravité réels et gravité globaux de 2002 à 2004 45	45
5 LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL EN 2004	47
5.1 LA VICTIME.....	47
5.1.1 Suite des accidents de chemin du travail par genre et par catégorie professionnelle.....	47
5.2 L'ACCIDENT.....	48
5.2.1 Typologie des accidents de chemin du travail.....	48
6 DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES ACCIDENTS	53
7 EVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS PAR EXERCICE.....	56

DEUXIEME PARTIE	57
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DE 2004.....	57
SECTEUR PUBLIC	57
1 INTRODUCTION	58
2 APERÇU GÉNÉRAL.....	60
3 LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE LIEU DU TRAVAIL.....	61
3.1 <i>LA VICTIME</i>	61
3.1.1 Distribution des accidents du travail en fonction du genre.....	61
3.1.2 Distribution des accidents du travail en fonction de l'âge et du genre de la victime. 61	
3.1.3 Distribution des accidents en fonction de l'ancienneté de la victime.....	62
3.1.4 La suite des accidents du travail.....	62
3.1.5 Incapacité temporaire de travail.....	63
3.1.6 Incapacité permanente de travail.....	64
3.2 <i>L'ACCIDENT</i>	65
3.2.1 Heure de l'accident.....	65
3.2.2 Jour de l'accident.....	65
3.2.3 Mois de l'accident	66
3.3 <i>Typologie des accidents du travail et des lésions</i>	66
3.3.1 Forme de l'accident	66
3.3.2 Agent matériel	67
3.3.3 Siège de la lésion.....	69
3.3.4 Nature de la lésion.....	71
3.4 <i>L'ENTREPRISE</i>	72
3.4.1 Distribution des accidents en fonction de l'activité de l'entreprise.....	72
3.4.2 Distribution des accidents en fonction de la taille de l'entreprise.....	73
4 LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL EN 2004	74
4.1 <i>LA VICTIME</i>	74
4.1.1 Distribution des accidents en fonction du genre.....	74
4.1.2 La suite des accidents.....	74
4.2 <i>L'ACCIDENT</i>	75
4.2.1 Heure de l'accident.....	75
4.2.2 Jour de l'accident.....	75
4.2.3 Mois de l'accident.....	76